

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$6 00
UNION POSTALE	8 00
Édition hebdomadaire	
CANADA	\$2 00
ETATS-UNIS	2 50
UNION POSTALE	3 00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et administration :

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7460

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5158

FAIS CE QUE DOIS !

APRÈS LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION AMÉRICAINE

Simple observation — Simple brochure

La continuation des débats parlementaires, l'ampleur que nous avons voulu donner aux comptes rendus de la Semaine sociale nous ont empêchés jusqu'ici de revenir sur le congrès de la Fédération américaine du Travail. Aujourd'hui nous n'en pourrions dire qu'un mot encore, mais ce sera pour signaler un fait plein de signification et qui ne saurait manquer de faire réfléchir. Dans tout ce congrès, tenu sur le sol canadien, au cœur de la plus importante ville de notre plus vieille province, de quoi a-t-il été question — si ce n'est pour les neuf-dixièmes et plus de choses américaines et, dans une large mesure, de questions qui relèvent de la politique américaine? Quel rôle, dans ce congrès, ont joué les représentants du travail canadien, en dehors des besognes de politesse et de l'appel à la guerre contre les syndicats catholiques et nationaux, formulé par le représentant du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, M. McClelland? Dès l'annonce de la venue au Canada de la Fédération américaine, l'un des adversaires du mouvement internationaliste disait: «Je suis enchanté, pour ma part, de ce qui arrive. C'est d'abord la preuve de l'importance que les internationaux attachent à la croissance du syndicalisme national. Ils se croient obligés de frapper un grand coup: c'est donc qu'ils voient monter une force sérieuse. (Le discours de M. McClelland est venu confirmer cette première impression.) Mais la présence ici de la Fédération américaine, la prédominance que prendront forcément, dans ses délibérations, les questions de politique et d'économie américaine, le rôle effacé qui sera nécessairement aussi celui des Canadiens, ne pourra que souligner l'extraordinaire anomalie du groupement, en des associations dont les têtes sont à l'étranger, d'un si grand nombre d'ouvriers canadiens. De ce point de vue, la tenue à Montréal du congrès de la Fédération américaine ne saurait manquer de donner un élan nouveau au syndicalisme national.

La prévision paraît assez juste; les faits sont là, en tout cas, et feront longtemps réfléchir.

La question du syndicalisme national et, par voie de conséquence, celle des relations du travail canadien avec la Fédération américaine du travail, sont posées pour longtemps. Il importe d'avoir là-dessus le plus possible de notions claires. Nous recommandons à ceux qu'intéressent ces questions la lecture d'une brochure à dix sous: *Dans les serres de l'Aigle — Historique de l'empire du trade-unionisme américain sur le mouvement ouvrier du Canada* (cette brochure fait partie des publications de l'Action française). On y trouvera, sous une forme claire, sans violence, sans déclamation, d'utiles renseignements sur les relations anciennes et actuelles du travail canadien avec les organisations syndicales américaines. L'auteur, M. Alfred Charpentier, est un authentique ouvrier, briquetier de son métier, fils de syndiqué et syndiqué lui-même dès sa prime jeunesse. C'est l'une des valeurs du syndicalisme catholique. Ajoutons qu'il n'est venu que graduellement au mouvement nouveau. Elevé dans le syndicalisme international et neutre, il a évolué, sous la pression des faits et d'une pensée qui veut toujours aller au fond des choses, de l'internationalisme au nationalisme syndical, puis de la neutralité au confessionnalisme. Il a même raconté cette évolution dans une brochure d'un vif intérêt, que vient de publier l'Ecole sociale populaire.

Dans les serres de l'Aigle résume un ensemble de faits que les hommes de toutes les classes ont intérêt à connaître. On ne les trouvera nulle part ailleurs sous une forme aussi simple, aussi tassée.

Omer HEROUX.

LA SESSION D'OTTAWA

LA SORTIE DE M. MURDOCK

La fin scandaleuse de la commission des vivres — M. Borden part-il ou non? — La question des blés et des navires.

Ottawa, le 25. — Le gouvernement refusait depuis quelque temps de soumettre à la Chambre la correspondance relative au tribunal du commerce.

On comprend maintenant pourquoi.

M. Murdock avait glissé dans le dossier quelques lettres maladroites. Il vient de démissionner et lâche dans la presse le paquet qui, sans la mauvaise volonté du gouvernement, eût été développé en pleine chambre. L'effet de scandale sera le même. M. Murdock affirme que le ministre n'a jamais affiché et a ordinairement contrarié le travail du tribunal du commerce; qu'il l'a constitué, à la suite de l'agitation de Winnipeg, obéissant à un sentiment de peur et que depuis il n'avait qu'un désir: le ligoter.

Il accuse, de plus, le juge Robson d'avoir favorisé les combines dont le tribunal avait pour but d'empêcher les opérations, et d'avoir prêté à l'opération d'achat et de vente de blé un caractère de fraude.

Il accuse, de plus, le juge Robson d'avoir favorisé les combines dont le tribunal avait pour but d'empêcher les opérations, et d'avoir prêté à l'opération d'achat et de vente de blé un caractère de fraude.

On annonce un "caucus" pour demain. Le gouvernement est sur ses dents. Sept ministres sont restés en Chambre, jusqu'à 1 heure et demie ce matin. C'est contre tous les usages.

Le cabinet a de la peine à contrôler ses partisans. On recommence à parler d'élections pour l'automne. M. Borden s'accroche au pouvoir, mais il est question de son départ de plus en plus. Les unionistes mécontents font courir ces rumeurs et espèrent, au fond de leur cœur, qu'à force de courir, elles finiront par rattraper la vérité. On souhaite ardemment le départ de M. Borden et la reconquête du *caucus* par le parti unioniste d'une autre façon.

On changera les carreaux de place pour faire croire au peuple que le couvre-pied (et le couvre-tout-surtout-les-choses) qu'a été ce parti, n'est plus le même. Mais pour cela, il faut que le premier courtisier s'en aille. Or il ne veut pas; il n'a plus le courage de s'en aller. Il a voulu, une fois, on l'a retenu. On ne prend pas tous les jours de décisions comme celle-ci, quand on est d'un tempérament apathique. On n'avait qu'à le laisser partir. D'ailleurs qu'il reste ou qu'il s'en aille, il est sûr que le peuple canadien le renverra à son golf course sans qu'il ait la peine de recevoir les félicitations et les regrets du gouvernement général et les pleurs-chardes de la presse. On sait si bien autour de lui que le nouveau parti n'ira pas ailleurs que dans l'opposition. C'est le jeune ministre de l'Intérieur, disait, prétend-on, l'autre jour, spirituel et amer, à un ami: «On me croit plus ambitieux que je suis. Je n'ai jamais été candidat au poste de premier ministre... C'est après la place de chef de l'opposition que je cours.»

Que sortira-t-il du prochain conseil? Démission de M. Borden, dissolution du parlement? Peut-être l'un, peut-être l'autre, peut-être les deux ensemble et peut-être aussi rien du tout ou bien la vieille rengaine sur la nécessité de ne pas jeter le pays dans une crise électorale en ce moment, la nécessité de continuer sous le régime unioniste le travail de reconstruction (?) comme il a assuré le travail de destruction de la guerre.

LA SEANCE

M. Gauthier, de Saint-Hyacinthe, voudrait que les employés civils fussent au moins civils. Il s'est plaint à la Chambre de la façon dont il a été traité par un fonctionnaire du sous-secrétariat d'Etat. A ce monsieur, il avait demandé des renseignements sur les syndicats de faillite nommés en vertu de la nouvelle loi par le gouvernement. La liste lui a été impoliment refusée. Il veut que ses électeurs sachent que s'il ne peut leur rendre les services qu'il leur demande, ce n'est pas par mauvaise volonté de sa part, mais de la part des serviteurs du public.

lons: cinquante millions en primes pour les soldats de retour du front, vingt-sept millions et demi en frais de pensions militaires, trente-quatre millions pour l'établissement des soldats dans la vie civile, trente-huit millions et demi pour frais de démobilisation, plus de cent trente millions pour nos intérêts sur la dette de guerre, au delà de douze millions et demi pour notre milice; ajoutons à cela cinq millions pour notre gendarmerie à cheval, et deux millions et demi à trois millions pour un embryon de marine de guerre: cela dépasse 300 millions, soit au delà de la moitié de nos dépenses totales cette année. «Isn't it time to call for a halt?» demande le *Citizen*, après M. Crear et Lancelot. Si nous ne mettons les freins au plus tôt, la culbute sera jolie!

G. P.

M. Borden regrette que le député de Saint-Hyacinthe ait été malmené et dit que la liste ne peut être rendue publique pour le moment. M. Gauthier a dit, dans son interpellation, que le gouvernement semblait disposé à confier ces fonctions à quelques grandes compagnies de fiduciaire.

LE CONTROLE DES BLES

On a discuté ensuite, la résolution de M. Foster, ministre du commerce, proposant de maintenir pendant un an la commission des blés du Canada. Cela a soulevé un débat très long au cours duquel on a vu quelques adeptes du gouvernement se séparer de lui et réclamer l'abolition de la commission; mais quelques membres du groupe progressiste favorisent son maintien de sorte que les déflections du côté gouvernemental seront de peu de conséquence. Après un court exposé de sir Georges Foster, qui déclare que le gouvernement ne se prévaudra pas nécessairement du privilège qu'il réclame de la Chambre et que le contrôle de la vente est surtout nécessaire par le fait que les achats restent entre les mains de l'Etat dans presque tous les pays de l'Europe, on entend M. King, demander si la commission a fait rapport. M. Foster répond que non, qu'il a confiance dans les hommes qui la composent et qu'il n'a rien fait pour gêner leur action. Il ajoute que les certificats d'achats que l'on prétendait ne rien valoir et que certains fermiers ont vendus, trompés par les rumeurs alarmistes, pour cinq sous, valent quarante sous chacun et seront remboursés d'ici la fin de l'année.

M. King voudrait que l'on fixât de façon très claire la date d'expiration du mandat de la commission des blés.

M. Crerar déclare que M. Meighen a inspiré cette résolution afin de tâcher de retenir quelque popularité auprès des fermiers de l'Est. La législation est imparfaite, elle propose de continuer le contrôle jusqu'à la fin de la prochaine session. Pourquoi n'avoir pas proposé qu'elle s'étend au 31 août, qui est la fin de la saison du blé (*wheat year*)?

M. Maharg, président des *Grain Growers*, de la Saskatchewan, a prononcé le discours le plus important de la journée. Il a été chargé de réparer les brèches faites à l'unité de front, partie par les restrictions de M. Gould, député d'Assiniboine. M. Maharg explique, avec sa façon nette et brutale, ne visant certes pas à l'éloquence et parle un anglais assez élégant) que l'opposition de son collègue se limite à très peu de chose. Il voudrait tout simplement que le gouvernement prit ses dispositions afin que la commission des blés pût faire escompter immédiatement sur leur réception par les cultivateurs, les certificats d'achat. M. Meighen s'empresse de répondre que la commission a ce pouvoir, mais qu'elle a été incapable de l'exercer à l'heure actuelle. Il faut pour cela le concours des banques, mais il sera possible de se tirer de la difficulté. M. Maharg a flâté le ministre de l'Intérieur. Il trouve cette législation sur les blés opportune et explique qu'elle est dans l'intérêt du consommateur autant que du producteur. Si on ouvre la porte à la spéculation, si on supprime le contrôle, ce n'est ni le consommateur ni le producteur qui tireront bénéfice mais le spéculateur. Contre le spéculateur, M. Maharg se lance à fond de train. Il admettrait, dit-il, la nationalisation de l'industrie pour supprimer radicalement cette plaie de la spéculation sur les denrées. Il entreprend ensuite de démontrer que le contrôle n'a pas pour effet de rendre le blé plus cher pour le consommateur. Il affirme même que, sans l'intervention gouvernementale, le blé se fut certainement vendu \$5 à \$2.25 par lieu qu'il a été taxé à \$2.25 par lieu. Il demande ensuite au gouvernement de faire savoir tout de suite aux cultivateurs s'il a l'intention d'exercer la prérogative qu'il demande à la chambre. Il est important, en effet, que les producteurs de blé soient prévenus à temps pour prendre les dispositions nécessaires.

Puis il conclut en disant que son groupe favorise le gouvernement en cette affaire comme il l'a déjà favorisé en d'autres temps et comme il aura, sans doute l'occasion de l'appuyer dans l'avenir.

L'opposition a peu goûté cette finale; mais le gouvernement et ses partisans ont manifesté leur joie en maltraitant le couvercle de leurs pupitres.

La résolution est ensuite adoptée.

M. Lapointe et Lemieux, absents lors de l'adoption en seconde délibération de la loi des Sauvages, demandent l'ajournement de la troisième lecture, proposée par M. Meighen, parce qu'ils ont quelques observations à faire. Le ministre consent à l'ajournement et le député de Maisonnette-Gaspé, qui sera de nouveau absent demain, fait tout de suite ses observations qu'il résume en quelques mots. Il s'oppose, au nom de la population sauvage de Saint-François-du-Lac, content de sa situation actuelle, à l'adoption du bill.

Louis DUPIRE.

POUR LES HEROS DU LONG SAULT

Une belle cérémonie a marqué l'inauguration du monument Dollard, hier après-midi au parc LaFontaine — Le consul de France a présidé le dévoilement — La pluie a soudainement interrompu la série des discours.

Les cérémonies pour le dévoilement du monument élevé à la gloire de Dollard des Ormeaux et de ses compagnons laisseront un souvenir inoubliable dans l'esprit de tous ceux qui ont été témoins. Plus de vingt-cinq mille personnes avaient commencé à se réunir au parc LaFontaine vers 1 heure, hier après-midi et se pressaient autour du site magnifique vers lequel se dirigeaient à l'avenir les pèlerins de nos gloires.

Au début, la température était idéale et le ciel très pur ne laissait pas présager l'ondée qui est venue déranger un peu le programme de cette fête. Les couronnes arrivaient de tout côté: aucune association n'a voulu rester en arrière et les gradins du théâtre étaient littéralement couverts de fleurs. On dit qu'il y en avait pour plus de \$2,000. On avait l'impression de sentir tout autour, notre race participer à ces réjouissances et s'honorer du fait d'armes du Long-Sault.

M. le consul de Verneuil, représentant de la France, a dévoilé le monument recouvert du drapeau canadien. Tous les assistants ont senti leur cœur vibrer d'une grande émotion lorsqu'ils ont vu contempler le groupe central, la figure si énergique, animée d'une ardeur guerrière, de Dollard des Ormeaux, campée dans une attitude de fierté. Rien n'égale la beauté de cette figure, vivante et passionnée, qui retient inévitablement l'attention et dont le regard ne peut se détacher. La fanfare du 65ème régiment joua «O Canada». «Il sait porter l'épée, il sait porter la croix»: ces paroles avaient une signification précise puisque l'un des bas-reliefs représente le serment donné en présence du prêtre avant de partir et l'autre, l'adieu du départ qui devait être sans retour. Une immense acclamation partit de toutes les poitrines et ce fut une minute d'enthousiasme sans pareille. Au loin, une compagnie d'artillerie tira une salve de quinze coups de canons. La fanfare du 65ème joua ensuite «La Marseillaise» car Dollard était natif de France, terre par excellence des héros au grand cœur.

Le dévoilement de Dollard a été enfin reconnu dans toute sa grandeur, grâce à l'initiative des organisateurs qui se sont dévoués sans compter. Le comité avait disposé au pied du monument, plusieurs rangées de sièges pour les nombreux invités. Une estrade avait aussi été construite pour les orateurs.

On remarqua sur cette estrade MM. J. B. Lagacé, président du comité du monument Dollard; M. Médéric Martin, le consul général de France; M. Marcel de Verneuil, le juge L. P. Brodeur, représentant le lieutenant-gouverneur; Mgr Duchesne, Mgr Dubuc, l'hon. juge Jérémie Décarie, le commandant Ruffi de Pontevès, de «La Ville d'Ys», M. Victor Morin, président de la société Saint-Jean-Baptiste; M. Benjamin Sulte, M. l'abbé René Labelle, l'inspecteur des Saï-Sulpice; M. John Bédard, président du Canadian National League; M. le Dr Baril, président de l'A. C. J. C.; M. le maire et la mairesse Beaubien, d'Outremont; M. J. A. A. Leclair, maire de

DEBAT SUR LA CONSTRUCTION MARITIME

On continue ensuite le débat sur la construction maritime que le gouvernement, conformément à une résolution adoptée l'autre soir, se propose de promouvoir en prêtant sur les navires en chantier une somme égale à cinquante pour cent de leur valeur, portant première hypothèque sur les dits navires.

M. Mackenzie voit dans le prêt d'argent avec garantie du gouvernement pour la construction de navires étrangers un précédent dangereux. On ne trouvera pas, dit-il, un seul exemple d'une pareille pratique dans l'histoire du Canada depuis la Confédération.

M. Vien (libéral) favorise le projet comme M. Jacques Bureau l'autre soir.

M. Jacobs touche, en passant, la question d'indemnité. Il assure qu'il voudrait bien mieux donner une augmentation aux députés que de permettre aux étrangers de faire main basse sur le trésor. C'est un argument du genre de ceux que la députation reçoit d'une oreille attentive et ne manque pas de souligner d'applaudissements.

M. Duff a proposé deux amendements pour inclure les navires en bois dans la catégorie de ceux dont la construction serait subventionnée par le gouvernement. Ces deux amendements ont été battus.

A 1 heure 10 le bill a été rapporté du comité à la Chambre et les amendements ont subi la première et la deuxième lectures.

Simple remède

La Patrie de jeudi publiait, sur «La question juive en Pologne», un article qui se terminait ainsi: «Pour atténuer le danger de la question juive en Pologne, les Polonais devront s'efforcer d'absorber

POUR LES HEROS DU LONG SAULT

lisation française qui lui demande de secourir les colons de la Nouvelle-France qui n'ont plus d'espérance qu'en son courage.

Elle lève la main droite vers le ciel et lui indique en même temps la figure de la Patrie qui regarde ses vaillants défenseurs. Au haut du monument, sculptée dans le fût de granit sur lequel se détache le groupe principal, il y a une figure entourée d'une couronne de lierre, de feuilles de chêne et d'érable. C'est la patrie naissante, la colonie toujours sur le point d'être détruite, mais sauvée, à chaque fois, par un acte d'héroïsme.

Deux bas-reliefs ornent le rétable: l'un représente le serment de Dollard et de ses compagnons; l'autre, la scène des adieux où l'on distingue Blaise Jollet qui s'arrache à l'étreinte de sa femme pour aller mourir pour son pays. Les noms des dix-sept héros ont été gravés sur ce rétable.

Le monument est unique dans son genre et se distingue de tous ceux qui ont été élevés dans notre ville. Au milieu, c'est un fût de granit contre lequel repose le motif principal, au bas, c'est le rétable orné de deux bas-reliefs. A chaque bout, un motif de granit sculpté; le tout est d'une perfection irréprochable. Le site du monument ajoute encore à sa beauté. Il se détache sur un fond de verdure et surmonte un bon paysage.

Après le dévoilement du monument, M. J. B. Lagacé présenta ses meilleurs remerciements à tous ceux qui ont voulu participer à cette fête. Le comité a rencontré partout de la bonne volonté et de la générosité. Nous reproduisons plus bas, le texte du discours de M. Lagacé ainsi que celui de MM. L. P. Brodeur, descendant de Blaise Jollet, et Marcel de Verneuil.

Comme la pluie commençait à tomber à ce moment, l'assistance n'a pu entendre Mgr l'archevêque, M. Labelle, p.s.s., supérieur de St-Sulpice, et le Dr Hermyle Baril, président général de l'A. C. J. C. et M. John Boyd. Nous donnons aussi le discours de M. Victor Morin qui nous en a remis le texte.

Après la cérémonie du Parc LaFontaine, il y eut réception à l'hôtel du 65ème régiment, avenue des Pins. Les officiers de la *Ville d'Ys* ont été reçus au mess des officiers et les marins par un groupe de soldats. Un léger goûter fut servi et il y eut quelques discours par le lieutenant Philibert, commandant du régiment, par M. Ruffi de Pontevès, M. le consul de France, Benjamin Sulte, et par le commandant Mayne, de la marine royale anglaise.

L'inscription suivante sera gravée dans le granit, au dos du monument:

Érigé par souscriptions populaires.

Inauguré, le 24 juin, 1920, par M. Marcel de Verneuil, représentant officiel de la France, en présence du capitaine de frégate de Ruffi de Pontevès, commandant l'avis «Ville d'Ys», et d'un détachement de 16 fusiliers marins français commandés par l'enseigne de vaisseau Jourdain.

J. B. Lagacé

Mesdames et Messieurs, Constitué au lendemain de la fête du 250ème anniversaire de la mort de Dollard des Ormeaux et de ses compagnons, notre comité reçu pour mission de réaliser le vœu que l'historien Faillon formulait «de voir élever un jour dans la cité de Villemarie un monument splendide qui rappelle d'âge en âge, avec le nom de ces braves, l'héroïque action du Long-Sault».

Le motif principal représente Dollard debout dans une pose héroïque. Il tient dans sa main droite son épée pour venger la mort d'un compagnon couché à ses pieds. Le visage surtout est superbe. M. Laliberté a voulu représenter le guerrier qui attaque. De la main gauche, Dollard s'appuie sur le bouclier français orné du coq gaulois. Au-dessus de lui se penche la civilisation.

Le motif principal représente Dollard debout dans une pose héroïque. Il tient dans sa main droite son épée pour venger la mort d'un compagnon couché à ses pieds. Le visage surtout est superbe. M. Laliberté a voulu représenter le guerrier qui attaque. De la main gauche, Dollard s'appuie sur le bouclier français orné du coq gaulois. Au-dessus de lui se penche la civilisation.

Le motif principal représente Dollard debout dans une pose héroïque. Il tient dans sa main droite son épée pour venger la mort d'un compagnon couché à ses pieds. Le visage surtout est superbe. M. Laliberté a voulu représenter le guerrier qui attaque. De la main gauche, Dollard s'appuie sur le bouclier français orné du coq gaulois. Au-dessus de lui se penche la civilisation.

Le motif principal représente Dollard debout dans une pose héroïque. Il tient dans sa main droite son épée pour venger la mort d'un compagnon couché à ses pieds. Le visage surtout est superbe. M. Laliberté a voulu représenter le guerrier qui attaque. De la main gauche, Dollard s'appuie sur le bouclier français orné du coq gaulois. Au-dessus de lui se penche la civilisation.

(Suite à la dernière page)

BILLET DU SOIR.

JARDINS

Je sais un jardin superbe et triomphal. Des roses pourpres, profondes comme des yeux qui s'ouvrent, reposent magnifiquement, sous un cèdre hautes, leur strophe vermeille et souveraine. Des roses nombre s'envole l'harmonie jamais lassée des naissances amours. La lumière éperdument caresse la douceur des cimes et laisse, sur les corolles éveillées, l'émission éternelle de ces premiers baisers d'un jour ardent.

Une touffe de narcisses, somptueuse et rognée, étoile, au loin, la peluche des terrasses, ou, avec ironie, tremble la brume rose d'un matin pacifique.

A ces feuillages connus et vantés, je préfère le doux abandon de ce jardin presque sombre, où dort le mirage d'un élan ému et romanesque. Un banc vieillot regarde cette onde recelant comme le deuil d'un pauvre rêve douloureux. Chercher de souvenirs moroses, la mousse s'attache aux flancs du meuble désuet et le pare de la majesté d'une lointaine souffrance.

À l'heure où déclinent tous les rayons, où penchent toutes les voiles, une colombe y roucoule, harmonieuse et tendre, et le vent, qui aime toutes les plaintes, fait, de ces notes supêmes, un chant de douleur et d'ennui.

Le soir, dans un bouquet de hêtres essouffés, une étoile, qui semble jeune, lentement meurt incombustible.

La nuit endort peu à peu ses parfums apaisés. L'air entonne comme un adieu: c'est l'heure où l'âme brisée du jardin souffre et prie.

Jean MEROLLES.

BLOC-NOTES

Ironie

Les temps changent et les journaux aussi. Il n'y a pas si longtemps, le fanatisme, le péle, le gauleux, pour les journaux anglo-canadiens et aussi pour la Presse et la Patrie, c'était le Devoir. Il exploitait les préjugés de race et de religion, il envenimait les querelles entre races, il empêchait la bonne entente; c'était un brandon de discorde, un péril national et tout le tremblement! Il y a quelque ironie dans le fait que, ce matin, la Presse et la Patrie en attrapent, au chapitre du «fanatisme» et des «préjugés de race», dans le premier Montréal de la Gazette qui s'en prend au premier de ces quotidiens «modérés» à cause de sa protestation contre la rupture du traité de commerce franco-canadien et au second à la suite de son attitude sur les fêtes d'obligation catholiques pratiquement abolies pour les

GRANDIOSE MANIFESTATION AU PARC LAFONTAINE

UNE FOULE IMMENSE QU'ON EVALUE A CENT MILLE PERSONNES, A ASSISTE AUX DISCOURS PRONONCES HIER SOIR, SOUS LES AUSPICES DE LA SEMAINE SOCIALE ET DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE, PAR MM. VICTOR MORIN, GAUDIAS HEBERT, L'ABBÉ MAXIME FORTIN ET M. HENRI BOURASSA. — TOUS ONT TRAITE DE LA QUESTION SOCIALE

Une immense manifestation populaire a marqué la soirée d'hier au Parc Lafontaine. D'après la Gazette, un des hauts fonctionnaires de la police estimait à cent mille le nombre des personnes présentes. Quel qu'il soit, le foule était énorme. Elle a écouté avec la plus vive attention les différents orateurs : M. Victor Morin, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, M. Gaudias Hébert, président de l'exécutif des syndicats catholiques et nationaux de la province, M. l'abbé Maxime Fortin, aumônier des syndicats catholiques de Québec, et M. Henri Bourassa. Tous les discours ont porté sur la question sociale. M. l'abbé Fortin parlant particulièrement du rôle de l'Eglise dans la question ouvrière et M. Bourassa de la famille et des dangers qui la menacent.

M. Victor Morin

Mesdames et Messieurs,

La célébration de la fête nationale des Canadiens français revêt, cette année, la pensée de ses fondateurs : la fidélité à la foi de nos pères, la glorification de notre histoire et la préoccupation du bien-être de la race.

Nous avons, ce matin, loué Dieu dans un acte public de foi et, nous lui avons demandé de bénir et protéger notre pays; nous avons et après-midi élevé un monument de reconnaissance à la gloire des héros qui ont donné leur vie pour le salut de la patrie; et ce soir, nous prenons part à l'un des mouvements les plus importants qui aient été mis en jeu pour apporter une solution aux questions qui préoccupent le monde entier.

Depuis trois jours, des hommes savants, intégrés et profondément dévoués au bonheur de notre race, étudient ensemble et cherchent à résoudre le problème des conditions sociales si violemment bouleversées par la grande guerre. Nous traversons en effet une des phases les plus critiques de l'histoire économique de notre pays; chacun cherche le remède à ses maux sans se préoccuper des principes de droit et de justice qui sont à leur base, et l'existence de l'équilibre social est en jeu.

Dans le marasme où nous nous débattons, de quel côté devons nous chercher la lumière qui doit nous conduire à la vérité? Un flambeau nous a été donné, il y a bientôt trente ans par un homme d'une sagesse divine allée à un esprit lumineux. C'est dans l'admirable encyclique de Léon XIII, sur la condition des ouvriers que les peuples trouveront la solution de problèmes qui les agitent, s'ils en suivent les enseignements. Ils y verront que l'exercice d'un droit légitime comporte l'accomplissement du devoir qui lui est corrélatif et si nous voulons assurer le salut de la société, nous comprendrons qu'il nous faudra remplir mutuellement nos devoirs, en même temps que nous exigerons le respect de nos droits.

Des orateurs éloquents et aimés du public sont appelés à développer ces vérités devant vous. Je leur cède la parole en vous invitant à leur accorder toute votre attention. La vieille province de Québec a été systématiquement dénigrée dans ces dernières années, mais à présent que la vague de folie furieuse qui a secoué le monde commence à s'apaiser, on rend hommage à sa droiture et à sa sagesse.

Il en sera de même pour la solution des questions sociales de l'heure présente; étudions-les dans la passion, à la lumière de la religion et de la justice, et nous donnerons au monde étonné, l'exemple de la stabilité de l'équilibre social, parce que nous aurons mis en pratique la devise de la Société Saint-Jean-Baptiste : «Rendre le peuple meilleur».

M. Gaudias Hébert

M. Gaudias Hébert, président des syndicats nationaux catholiques, prend ensuite la parole. Il avoue que le rôle qu'on lui donne est difficile à remplir pour un ouvrier, mais il tient à saluer, au nom de la classe qu'il représente, le beau de nos héros, Dollard des Ormeaux. Le comité de la Semaine sociale a fait, aux ouvriers, l'honneur de les inviter. Il le remercie. Ces cours qui ont été donnés, pendant une semaine, mettront à la disposition de tous ceux qui s'intéressent au problème social plus de principes, de saine doctrine et de moyens. Tous les conférenciers ont fait preuve de talent et de science, et ont su donner au prolétariat une preuve d'affection. M. Hébert dit qu'il n'a pas eu le bonheur de recevoir beaucoup d'instruction, mais il a appris des choses essentielles : travailler et prier. Comme ouvrier, il préfère faire partie des syndicats catholiques et nationaux, parce qu'elles répondent mieux aux aspirations de notre population, à nos idées religieuses et nationales. Les ouvriers Canadiens français veulent s'unir, comme en Hollande, en Belgique, en France. Personne n'a le droit de séparer le catholicisme des moindres actions de sa vie.

Un bon patriote doit aimer mieux son pays que celui de son voisin. Nos ancêtres ont sacrifié leur vie, tour à tour, en luttant contre les Américains et contre les Anglais, ils ont combattu pour que nous ne soyons pas réduits en servage. Les Canadiens d'aujourd'hui sont prêts à risquer leur vie pour une cause semblable, et ne doivent pas se laisser diriger par des étrangers. Leur devoir de patriotes est d'ordonner les unions et de leur donner, d'en faire partie, de leur aider, pour que tous ceux qui ont les mêmes ambitions nationales soient unis sous le même drapeau.

M. Hébert connaît bien les misères du passé, pour les avoir souffertes lui-même. En ce temps-là, ils n'avaient pas d'ami et de protecteurs, et ils étaient à la merci du patron qui ne leur accordait que des salaires de famine. Ils étaient dans un état de souffrance imméritée, selon la parole de Léon XIII, et les descriptions qu'on en pourrait faire n'approcheraient jamais de la réalité. Après avoir cité quelques exemples, M. Gaudias Hébert déclare que les ouvriers sont restés catholiques, malgré tout, jusqu'à ce que le grand Pape réveillât le sentiment des peuples. Les syndicats nationaux de la province de Québec écoutent la voix qui vient de Rome. Ils comptent aujourd'hui près de 50,000 membres et ce nombre s'accroît chaque jour. Le clergé de la province de Québec leur a donné un appui efficace, l'appui le plus efficace qu'ils aient reçu sans doute. Il a mis à la disposition de l'ouvrier son organisation, sa lumière, les principes immortels qu'il a appris à connaître et l'œuvre a été bien vue de tout le monde.

Parmi ceux qui ont droit à la gratitude des syndicats catholiques, il faut mettre, en premier lieu, l'abbé Fortin, de Québec, qui a dévoué tout son temps aux œuvres de propagande, d'organisation et d'instruction. Il ne faut pas oublier non plus, le père Archambault, S.J., qui a organisé les retraites fermées qui font tant de bien parmi nos populations et le Révérend Père Lelièvre, l'apôtre du Sacré Cœur. Quelques journaux aussi, le Devoir, l'Action Catholique et le Droit, toute la presse catholique, en général, a droit aux remerciements des ouvriers, parce qu'ils les ont appuyés de campagnes de presse et d'une intelligente propagande. Il y a un homme, cependant, qui mérite une mention spéciale : M. Henri Bourassa. Il a écrit une étude magnifique sur les syndicats nationaux et cette œuvre restera un témoignage de son talent et de sa sollicitude pour les humbles.

Après avoir raconté quelques récits pleins d'humour pour prouver les bienfaits des unions catholiques et nationales, M. Gaudias Hébert termine en disant comment et combien sont grands les ouvriers qui savent prier.

M. l'abbé Maxime Fortin

L'aumônier des unions catholiques de Québec est étonné de se retrouver parmi une si grande foule et se demande pourquoi les organisateurs lui ont imposé la tâche de lui adresser la parole. Quelqu'un lui a crié : «C'est parce que vous venez de Québec?» et l'abbé de répondre : «Oui, c'est cela, c'est parce que je viens de Québec et parce que Montréal a été à Québec on se préoccupe beaucoup de la question économique et des problèmes ouvriers».

L'orateur se défend immédiatement de l'accusation qu'on lui a lancée à Québec, dans les milieux qui soutiennent l'accomplissement et l'exploitation, d'être un bolcheviste en soutenant. «Non, je ne suis pas un révolutionnaire de ce genre, dit-il, mais je m'occupe de questions ouvrières comme l'Eglise a le droit et le devoir de s'en occuper».

L'Eglise, des droits en la matière, c'est incontestable. Et l'abbé Fortin le prouve avec un accent de conviction qu'il communique à son vaste auditoire.

Bien avant la guerre, l'Eglise et les prêtres ont cherché des solutions d'ordre salutaire à la question économique; et leurs sages directives ont pu procurer des adoucissements au sort des travailleurs.

Mais depuis la fin de la guerre sur tout, la question est à l'ordre du jour; c'est le problème par excellence qui passionne les autorités ecclésiastiques. Benoît XV en a parlé aux organisateurs de syndicats, lorsqu'il a déclaré que son cœur de Pape était avec ceux qui organisent les syndicats catholiques et avec ceux qui ont fait partie.

«Comme je voudrais que ces paroles soient répétées, ajoute M. Fortin, à tous les organisateurs d'unions ouvrières, afin que cesse tout malentendu et que chacun opère dans son domaine respectif».

Le Saint Père, dans une lettre à l'évêque de Bergame, a affirmé la nécessité pour l'Eglise de s'occuper de questions ouvrières. «Vous ne pouvez pas vous en désintéresser, a répété Benoît XV; c'est votre devoir de vous en occuper».

Aussi l'épiscopat catholique a-t-il déployé une activité extraordinaire, à la suite de la parole autorisée du Pape commun des fidèles. Les évêques américains ont apporté une solution de morale catholique aux désordres qui menacent les classes ouvrières; ils ont clairement indiqué quel usage il fallait faire des ouvriers, quel salaire il faut leur donner et dans quelle mesure il faut les traiter.

M. Fortin revendique alors l'argument de bon sens : tout le monde s'occupe de la question ouvrière, les ouvriers, les patrons, les capitalistes, les ministres, les chefs d'Etat; pourquoi les prêtres ne s'en mêleraient-ils pas? Tous disent ce qu'ils veulent de la question, en pensent ce qu'ils veulent, en parlent ce qu'ils veulent, et c'est leur affaire; et pourquoi l'Eglise ne pourrait-elle pas dire son mot. On permet à tout le monde d'en parler et l'Eglise serait mise à part!

J'ai permis à des journalistes de s'en occuper sous la direction, d'après mes conseils, et ils ont résolu la question du salaire familial, de la journée de travail, et ont obtenu de dire leur mot dans les entreprises des patrons.

On dit que c'est une question de pain et de beurre et que ces choses matérielles ne relèvent point de l'Eglise. Et c'est justement parce que c'est une question de pain et de

beurre que l'Eglise doit s'en occuper, car c'est là tout le fond de la question économique. Que l'on amène ensemble ministres, patrons et ouvriers à discuter les problèmes ouvriers; la situation deviendra embarrassante pour les uns et pour les autres, lorsqu'il s'agira d'établir la question de justice, d'égalité, de traitement raisonnable; il faudra faire intervenir quelqu'un de supérieur pour régler si telle chose est défendue, si telle autre est permise, et la traiter avec toute l'autorité voulue, et ce quelqu'un, c'est l'Eglise.

Il existe une mentalité racornie qui cherche à reléguer à l'arrière plan l'influence de l'Eglise, comme il y a des gens qui se conduisent en aveugles vis-à-vis d'elle, refusant de croire à ses enseignements, ne veulent point se rendre à l'évidence qui saute aux yeux de tout le monde. Mais l'Eglise va s'occuper d'eux quand même, et c'est elle qui viendra le flot montant de la révolution de noyer la population ouvrière de Québec.

«La révolution ne viendra pas à Québec, dit-il avec feu, tant que l'Eglise se mêlera des choses ouvrières».

Pour régler le problème, l'Eglise seule peut donner une solution juste et saine; elle dira au patron trop profit, trop avide de s'enrichir, que son usine doit fermer les portes, que les obligations morales passent avant ses intérêts et ses dividendes; elle fera comprendre aux ouvriers que leurs demandes sont parfois exagérées et que souvent leurs exigences ne sont aucunement motivées. Elle ramènera l'entente et l'accord entre les deux parties en cause.

On nous objecte aussi que les parties ne connaissent rien de la question, ne savent rien de ce qui se passe chez l'ouvrier. Eh bien! sait-on que les quatre-vingt-cinq d'entre nous, nous sommes des fils d'ouvriers et de cultivateurs que nous avons vu de près les sacrifices de nos pères et de nos mères, comme aussi ceux de nos frères et sœurs pour nous procurer une instruction qui nous permette de suivre notre vocation et d'exercer notre ministère.

L'Eglise connaît la question mieux que les ouvriers; elle peut régler mieux qu'eux la moralité du travail, la durée de la journée de travail, la valeur du travail, le juste salaire et les meilleures conditions de travail; et cela parce qu'elle estime mieux les efforts que vous faites que vous-mêmes.

LES DEVOIRS DE L'EGLISE

Dans la seconde partie de son discours, M. Fortin traite du devoir de l'Eglise de s'occuper de la question ouvrière.

C'est là sa mission; le Christ lui a dit d'enseigner les nations de la terre. Cet enseignement touche aux questions ouvrières, puisque l'homme travaille pour sustenter sa vie et rendre hommage à son Créateur.

Un second devoir lui impose d'aider les hommes dans sa charité, elle prêche à tous le respect d'autrui, l'accord et l'entente. Aux capitalistes sans scrupule, elle dicte la valeur d'échange du travail, afin de les amener au respect des petits, des humbles qui édifient leur fortune; malgré n'importe, et que l'Eglise parlera quand même, donnant à tous, la ligne de conduite à suivre. Voilà pourquoi tant de prêtres consacrent leurs énergies à prêcher le bon évangile aux ouvriers, en leur montrant la route du devoir et de l'honneur.

Puis c'est une nécessité pour l'Eglise de s'occuper de la question. L'Eglise a établi un code sur les questions ouvrières, afin de faire les chicanes et de ramener l'entente entre patrons qui ne veulent rien donner et ouvriers qui exigent toujours davantage. Elle donne ainsi une ligne de conduite à suivre, selon la justice et la charité; elle sert d'instrument et elle empêche les patrons et les ouvriers de se ruiner les uns sur les autres.

M. l'abbé Fortin termine en souhaitant l'aurore d'une ère nouvelle, qui nous éloignera du fleau de la révolution et du bolchevisme.

M. Bourassa

Le directeur du «Devoir», longuement acclamé, aborde tout de suite le fond de son sujet. Il traite de la famille, de son importance, des dangers qui la menacent chez nous et commentant déjà à l'entamer, il indique les réactions nécessaires, les moyens de salut, la nécessité du retour au devoir chrétien dans toute son ampleur, les réformes à opérer dans l'éducation de famille et dans celle qui la prolonge à l'école. L'espace nous contraint de n'indiquer que ces têtes de chapitre. Nous publierons, demain, un compte rendu détaillé du discours de M. Bourassa.

En faveur de l'Irlande

Kansas City, 25. — Frank P. Walsh, ancien président de la commission fédérale des relations des industries, a rendu publique la copie d'une lettre du sénateur Warren G. Harding, candidat républicain à la présidence des Etats-Unis. Ce dernier se déclare très sympathique au mouvement en faveur de l'indépendance de l'Irlande.

UNE LETTRE AUTHENTIQUE

Vancouver, 25. — George Christian, secrétaire de Harding, a déclaré que la lettre dont Walsh a déposé une copie, est «indubitablement authentique».

M. J. MURDOCK DÉMISSIONNE

CE MEMBRE DE LA COMMISSION DU COMMERCE DU CANADA PRÉVIENT LE PREMIER MINISTRE QU'IL SE RETIRE — LES RAISONS QU'IL FAIT VALOIR — A CLEVELAND.

Ottawa, 25. — James Murdock, membre de la commission du commerce du Canada, vient d'offrir sa démission au premier ministre, alors que le juge Robson et W. F. O'Connor, c.r., venaient aussi de se retirer, ce qui signifie peut-être que la commission n'existe plus.

Dans sa lettre au premier ministre, M. Murdock porte de graves accusations contre le juge Robson, qui fut président de la commission jusqu'au mois d'avril. Il cite, en même temps, une lettre de J. B. Hugg, avocat de la Crescent Creamery Company, au juge Robson, concernant l'enquête faite par la commission sur cette compagnie.

Désappointé de ce que l'on n'ait pas permis à la commission de rendre le service public auquel elle était appelée, M. Murdock dit :

«Je suis convaincu que la majorité du cabinet dont vous êtes le vénéré chef n'est pas et n'a jamais été sympathique au but de la commission du commerce et aux clauses des combines et des prix raisonnables».

Et, pour conclure, M. Murdock ajoute :

«Au sujet de votre suggestion que je reste commissaire de la commission du Commerce jusqu'à ce que le Conseil Privé rende sa décision, je sens que la population a droit, dès maintenant, de savoir à quoi s'en tenir. Je crois que votre cabinet cherchera encore à trouver quelque subterfuge pour empêcher le bon fonctionnement de la Commission du Commerce, même si le Conseil Privé rendait une décision favorable, sur la constitutionnalité de la législation qui l'a fait naître. Ma conscience ne me permet pas de devenir un serviteur dont le seul temps soit grassement payé».

«Avec le plus grand respect que j'ai pour votre personne, je vous demande pardon si je fais tenir une copie de cette lettre à la presse, en même temps que je vous envoie ma démission. J'agis ainsi pour que le public soit au courant des faits».

SES RAISONS

M. Murdock énumère ensuite les raisons qui motivent sa démission. Elles sont nombreuses. Les voici résumées :

1. — «Je suis convaincu, dit M. Murdock, que la majorité du cabinet n'est pas et n'a jamais été sympathique au but de la commission et aux clauses de la loi des combines et des prix raisonnables».

2. — «Vous conseillez, on recommande au parlement, l'adoption de cette loi par suite de l'alarme jetée par la grève de Winnipeg et les autres manifestations populaires, alors que le peuple demandait que l'on poursuivît les mercantiles».

3. — «Dès que cette commission fut créée, le gouvernement a voulu en diminuer l'effet, pour ne pas faire de tort aux honorables membres de votre cabinet dont le mercantilisme pouvait souffrir».

4. — «Le président de la commission nommé par vous était, aux yeux de certaines maisons d'affaires, un homme sûr» qui savait apaiser les gros manufacturiers, les autres financiers, aux profits desquels on ne voulait pas «toucher».

5. — «Pendant les 145 jours que j'ai passés comme associé avec ce président, celui-ci a consacré plus de temps à ses affaires personnelles qu'à celles de la Commission. Ses affaires de Winnipeg le retenaient outre mesure».

LE FOND DE L'AFFAIRE

6. — Quand M. Hugg a écrit au juge Robson de faire des changements dans son factum, qui devait être soumis à la Cour Suprême, on a bien vu de quelle utilité pouvait être le président dans la Commission.

7. — Les deux explications qu'a données le président sur cette transaction, n'étaient pas pour le relever quant à son «utilité».

LA DÉMISSION DE ROBSON

8. — Lorsque le juge Robson donna sa démission, le 23 février, après s'être aperçu que j'avais découvert la lettre que lui avait écrite M. Hugg, il savait alors que je le jugerais déloyal à la commission et au consommateur canadien.

9. — Le peuple du Canada doit connaître cela, de même que les documents envoyés à l'hon. Foster, le 3 mars dernier.

10. — Pendant tout le temps que je fus avec le président de la commission, rien n'a été fait qui aurait pu affecter les intérêts commerciaux et financiers qui, selon lui, devaient être garantis contre toute poursuite de la commission de Commerce.

11. — Les vues et les désirs de l'ancien président de la commission étaient bien connus des membres de votre cabinet et surtout de l'hon. Calder.

12. — Plusieurs membres de votre cabinet ont vu dans la personne de ce président une chance inespérée d'amoindrir les activités de la commission.

13. — Le combinaison du service civil explique tous les empêchements qu'a eus la commission de faire quelque chose.

14. — Et 15. traitent de la question des filatures, etc., etc.

M. MURDOCK PART POUR CLEVELAND

Ottawa, 24. — «Je retourne à mon bureau, à Cleveland, Ohio», a dit M. Murdock, qui vient de démissionner comme membre de la commission du Commerce, parce que le gouvernement n'a pas su nommer d'autres commissaires pour remplacer ceux qui avaient déjà démissionné et pour permettre à M. Murdock de faire pour le pays ce qu'il voulait accomplir pour contribuer à la baisse du coût de la vie.

M. Murdock est parti, ce soir, pour Cleveland.

«Je suis encore vice-président de la Fraternité des employés de chemins de fer d'Amérique. J'avais démissionné, quand je fus nommé représentant des Etats-Unis dans la commission du Commerce. On m'a donné un billet d'absence indéfini avec option de reprendre ma place si je n'aimais pas le travail. Je n'aime pas cette place. Je retourne donc à un travail où je n'aurai pas besoin de lutter contre le patron. Je préfère lutter pour le patron».

«Comme représentant ouvrier, j'insiste en disant que c'est l'action directe que veut le peuple et que c'est l'action directe que nous ne pouvons obtenir. Aujourd'hui, nous avons essayé de faire observer le décret en combattant les profits injustes réalisés par un magasin de chaussures de l'Ontario et nous avons même demandé que la Cour Supérieure de l'Ontario émette un bref contre cette compagnie. Mais la loi exige que l'avis de la cour soit signé par le commissaire en chef. Or, il n'y a pas de commissaire en chef et trois mois se sont passés sans que le président de la commission ait été remplacé. Le gouvernement n'a pas nommé de remplaçant et les courables n'ont pu être punis».

«Il ne me plaît plus de faire le bouffon, aux dépens du public».

Il y a dix ans

(Le Devoir, No 142, 25 juin 1910).

M. Georges Pelletier écrit, sous le titre : «Une marine inutile».

A S.-Jean, N.-B., on a érigé, hier, une statue, à la mémoire de Champlain.

M. Paul G. Guimet écrit : «La musique au Canada. — L'opéra à l'Eglise. — Les arrangements de messes».

Un nouveau service des passagers sera établi, l'an prochain, entre les deux villes, par la maison Furness & Whity.

Le Prinz Oskar est enfin renfloué.

M. V.-E. Beaupré, président de l'Association de la jeunesse, a prononcé un discours, hier soir, à Ottawa, exposant le programme et le but de cette association.

Mgr Antoine Gauvreau, curé de S.-Roch, est gravement malade.

La semaine d'aviation. L'ouverture a lieu cet après-midi. — Le Comte de Lescap, au champ d'aviation. — Programme.

La souveraineté des terres arctiques. Le gouvernement canadien se prépare à établir ses titres.

Un officier de l'imprimerie de l'Etat en fuite depuis hier. — D'énormes fraudes au détriment du pays sont constatées. — Un remaniement du département des impressions s'impose.

La crise des chemins de fer. Les employés réclament l'établissement d'un tableau général de salaires pour la division est.

Les fêtes de Joliette. — Distribution des prix. — Belle initiative des anciens élèves. — \$125, pour le monument Dollard.

Jeanne d'Arc

La Jeanne d'Arc de Jules Barbier, avec musique de scène de Gounod, a été jouée mercredi soir, au Monument National devant une salle comble jusqu'à la fin d'une brève quatre heures de station assise pour ne pas perdre un mot de la pièce et qui a applaudi vigoureusement.

Tous les rôles étaient tenus par des amateurs dont quelques-uns valent bien nos professionnels et les autres faisaient bonne figure.

Mlle Marie-Anne Vaillant a été une excellente Jeanne d'Arc, aux nerfs peut-être un peu trop tendus, mais sachant donner du relief à son rôle. Comme valeur dramatique, le Lahire de M. Hector Charland a été de pair avec l'héroïne. A leurs côtés, les autres rôles ont fait aussi bonne figure.

La mise en scène était fort bien réglée dans des décors pas mal montés. Le feu du bûcher n'a pas, il est vrai, été bien terrible, mais on n'a pas toujours, au Monument, les accessoires nécessaires. Que n'a-t-on pas essayé des feux de bengale?

Côté musique, on n'avait pas cherché à faire trop grand, ce qui aurait d'ailleurs été peine perdue, l'auditoire causant assez fort pour entendre même une symphonie de Max Régis avec tout son matériel. M. J. Gagnier a tiré un excellent résultat d'un petit orchestre bien entraîné et les chœurs ont été suffisamment sonores.

M. Honoré Vaillancourt, qui a organisé cette soirée, a annoncé une reprise pour le soir du 1er juillet, ce qui a paru plaire à tout l'auditoire.

Fred PELLETIER.

A l'ombre pour cinq jours

Saint-Hyacinthe, 25. — (D.N.C.) — Le vieillard que la police a dû sortir de l'Hôtel-Dieu, samedi soir dernier, a été condamné, par le magistrat Marin, à cinq jours de prison. Après ce séjour à l'ombre, les religieux refusant de reprendre leur pensionnaire, Gosselin devra se trouver un gîte.

Dîcés à Montréal

BEAUDRY, Aurora Pelletier, 3 ans, épouse de Louis Beaudry, 110 Gunning.

BASTIEN, Lucienne, 18 ans, fille d'Alphonse Bastien, 888 Logan.

CLOUETTE, Armand, 15 ans, fils de Théophile Clouette, 7538 Alma.

GOSSELIN, Jean M., 78 ans, 2383 St-Dominique.

GOYETTE, Rose Laviole, 53 ans, veuve de Stanislas Goyette, 145 Gauthier.

LA MONTAGNE, Adeline, fille de Louis La Montagne, 159 St-Famille.

RIVARD, Marie-Antoinette, 3 ans, veuve de Joseph Rivard, 23 Bishop.

REMILLARD, Marguerite Marie, 3 ans, enfant de Joseph Remillard, 30 Joliette.

VINCENT, Odette Vallee, 78 ans, épouse d'Octave Vincent, 32 Châteauguay.



20%

La Vente de 5ème Anniversaire bat son plein chez

MORIN & FRERE

20% sur tous nos articles pour hommes : chemises, gants, cannes, sous-vêtements, articles de cou, bas, ainsi que sur tous les vêtements de la célèbre marque «SOCIETY», dont nous sommes les représentants exclusifs dans l'Est.



5 RUE STE-CATHERINE EST

(Près St-Laurent)

UN SEUL MAGASIN

L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE A-T-IL FAIT FAILLITE

L'expérience de la France et des Etats-Unis. — Ce qui reste à faire chez nous. — Conférence du R. P. Edgar Colclough, S.J., au séminaire de Rimouski.

«L'enseignement classique a-t-il fait faillite?» Tel est le sujet que traite le R. P. Edgar Colclough, S.J., le 23 juin, à la distribution des prix, pendant les fêtes du cinquantenaire, au séminaire de Rimouski. Le nouvel évêque du diocèse, Mgr Léonard, présidait la réunion.

Après avoir rappelé le plaisir qu'éprouvent les anciens élèves à revoir leur Alma Mater, surtout le jour de ses noces d'or, et rendu hommage aux dévouements obscurs qui ont assuré le succès de l'institution, l'orateur croit la circonstance opportune pour examiner si nos collèges classiques, tels qu'ils existent, répondent aux besoins des temps. Ne vaudrait-il pas mieux réserver à une petite élite la formation générale par les langues mortes, et spécialiser tout de suite, par des études utilitaires faites en vue de la carrière, la masse des jeunes Canadiens français? Les arguments théoriques ne permettent pas de résoudre le problème sans laisser d'inquiétude dans l'esprit. Il faut se rabattre sur l'expérience.

L'EXPERIENCE DE LA FRANCE ET DES ETATS-UNIS

Heureusement pour nous, cette expérience a été tentée en France, dans des conditions tout à fait exceptionnelles. On décréta, en 1902, la bifurcation des classes inférieures, et le choix entre six cours parallèles de trois ou quatre ans, terminés par un baccalauréat donnant droit à des diplômes d'égal valeur. Les élèves pouvaient opter entre le cours «latin-grec», le cours «sciences-langues vivantes» ou autres variétés. Naturellement ils se portèrent en beaucoup plus grand nombre vers les cinq sections où prédominaient les études utilitaires. Dix ans plus tard, ces jeunes gens étaient distribués, par centaines de milliers, dans toute la France, et on les jugeait à l'œuvre. L'expérience fut concluante. Elle donna lieu à des récriminations sans fin, venant de tous les milieux, au sujet de ce qu'on appela la «crise du français». Pour conjurer cette dernière, on réclama l'abolition des cycles et le retour aux méthodes classiques.

L'expérience des Etats-Unis, faite sur une moins grande échelle, à cause de l'immigration incessante, confirme de tout point l'expérience française. Là, plus peut-être, que partout ailleurs, on croyait à la supériorité de la formation par les sciences exactes et aux avantages de la spécialisation précoce. On a déchanté depuis. En 1889, Carnegie, le grand industriel, anathématisait l'éducation classique. Sept ans plus tard, il avait changé d'idées, s'inscrivait en faux contre son propre témoignage, et avouait que le diplômé de collège est mieux pourvu pour affronter la vie et conquérir le succès, parce qu'il est plus instruit. De grandes enquêtes, comme celle faite par l'université de Michigan, achevèrent de dissiper les yeux des hommes d'affaires. La récente guerre surtout devait mettre en pleine lumière les aptitudes des gradués à occuper les postes de confiance. Aussi bien réclame-t-on aux Etats-Unis — la revue School Life, publiée par le gouvernement, en fournit la preuve, — une diffusion plus grande de l'enseignement classique, parce que, dans toutes les branches d'activités, il donne des hommes plus compétents.

On exprime néanmoins le désir que, dans cette restauration du système classique, il soit tenu compte des

CALENDRIER

DEMAIN, SAMEDI, 26 JUIN 1920
SAINTS JEAN ET PAUL

Lever du soleil, 4 heures 18.
Coucher du soleil, 7 heures 47.
Coucher de la lune, le soir, 1 h.
Pleine lune, le 1er juillet, à 3 h. 48 m.
du matin.

LE DERNIER HEURE

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET CHAUD

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum... 73
Même date l'an dernier... 88
Aujourd'hui minimum... 60
Même date l'an dernier... 72

BAROMETRE

8 h. du matin, 30.03; 11 h., 30.02; 1 h.
de l'après-midi, 30.04.

LA SEMAINE SOCIALE

Le programme de ce matin comprenait deux conférences : "Les oeuvres sociales, leur importance, leur esprit," par l'abbé Philippe Perrier — "Le droit d'association", par M. Léon-Mercier Gouin — La séance de clôture, ce soir.

Les journées de la Semaine sociale se terminent aujourd'hui. Les "semainiers" continuent à suivre les séances en nombre assez considérable. Le programme de la dernière journée est très chargé. C'est matin, l'abbé Philippe Perrier, ancien président de l'Ecole sociale populaire et curé de la paroisse du Saint-Enfant-Jésus du Mile-End, a parlé des "oeuvres sociales, de leur importance et de leur esprit". M. Léon-Mercier Gouin, professeur à l'Ecole des hautes études commerciales, a traité du "droit d'association". Nous donnons le texte du travail qui a été présenté par M. l'abbé Perrier, et un résumé de la conférence de M. Gouin.

Cet après-midi, le programme comporte une étude de M. l'abbé Henri Gauthier, p.s.s., curé de Saint-Jacques et directeur du Foyer, sur les "oeuvres de protection". M. Léonidas Adam, directeur des œuvres sociales du diocèse de Sherbrooke, parle des "unions ouvrières catholiques". Le R. P. Dasso, S.J., de l'Action populaire de Paris, fera connaître l'oeuvre de l'Action populaire de Paris.

Ce soir, à 8 heures 30, réunion de clôture, à laquelle tous seront admis. M. Antonio Perrault, professeur de droit à l'Université de Montréal, parlera sur : "Le devoir social de chacun". M. Oscar Hamel, de l'Action sociale catholique, de Québec, prononcera une allocution.

Entrée libre.

L'abbé Perrier

OEUVRES SOCIALES. — LEUR NECESSITE. — LEUR ESPRIT. — LEUR ORGANISATION.

"En dernier lieu, les maîtres et les ouvriers eux-mêmes peuvent singulièrement aider à la solution, par toutes les oeuvres propres à soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes. De ce nombre, sont les sociétés de secours mutuels; les institutions diverses, dues à l'initiative privée, qui ont pour but de secourir les ouvriers, ainsi que leurs veuves et leurs orphelins, en cas de mort, d'accidents ou d'infirmités; les patronages qui exercent une protection bienfaisante sur les enfants des deux sexes, sur les adolescents et sur les hommes faits." Encyclique Rerum Novarum.

Messieurs, Mesdames, C'est ce passage de l'encyclique "Rerum novarum" que je dois commenter devant vous. Léon XIII pousse les maîtres et les ouvriers à créer les oeuvres propres à opérer un rapprochement entre les deux classes. Ces oeuvres sont multiples. Elles peuvent être les oeuvres de charité, celles qui saisissent l'homme tout entier: son corps, son âme, sa destinée; elles sont corporelles, spirituelles, et surnaturelles.

Elles ont fait des merveilles au cours des âges et aujourd'hui encore leur récit constituerait un livre d'or dont Dieu seul peut connaître le prix. Tout admirable qu'elles sont, elles n'ont guère pu porter la répression en dehors de l'individu secouru. Il est tout une catégorie d'autres oeuvres qui agissent plutôt sur les organismes sociaux. On les appelle oeuvres sociales, parce qu'elles secourent l'homme en tant qu'être social et qu'elles améliorent plutôt le milieu que l'individu appelé à vivre: milieu familial, milieu professionnel, milieu de la cité.

L'homme est un être essentiellement social. L'évolution de sa sociabilité évolue d'abord dans la famille, alors que l'enfant reçoit de ses parents et apprend à se donner. Puis l'adolescent subit la loi du travail imposée par Dieu, et le travail le met en relation avec d'autres hommes, et la sociabilité se développe dans la profession. Mais les différentes professions sont solidaires les unes des autres: parmi les familles affectées de différents métiers, servant au même lieu, existent des intérêts communs, des liens se forment entre les personnes vivant sur le même sol, dans un voisinage continu, et c'est ainsi que la sociabilité se prolonge et se termine dans la cité, c'est-à-dire dans le bourg, la commune ou le pays.

L'homme isolé n'existe pas. Il vit dans la société qui a sa vie propre: familiale, professionnelle, politique. Dans l'amélioration de la condition de l'être humain, il faut tenir compte de cette triple société. C'est ce que les sociologues chrétiens ne veulent pas perdre de vue.

1.—OEUVRES SOCIALES QUI PERFECTIONNENT LA FAMILLE

La première de ces trois sociétés est la famille et c'est sur elle que doivent se porter les efforts pour promouvoir le bien de la société.

Créée par l'intervention divine, la famille a reçu de Dieu ses caractères essentiels d'autonomie et de stabilité.

C'est l'unité économique par excellence et le Pape Léon XIII a mis cette vérité en pleine lumière, quand il a dit dans l'encyclique "Rerum novarum": "Voilà donc la famille, c'est-à-dire la société domestique, société très petite sans doute, mais réelle et antérieure à toute société civile, à laquelle, dès lors, il faudra de toute nécessité attribuer certains droits et certains devoirs indépendants de l'Etat. C'est pourquoi, tous jours sans doute dans la sphère qui lui détermine sa fin immédiate, elle jouit, pour le choix de tout ce qui exige sa conservation et l'exercice

d'une forte indépendance, de droits au moins égaux à ceux de la société civile."

C'est de Dieu que la famille a reçu ses lois fondamentales; elles sont au nombre de trois: loi de stabilité, loi d'autorité, loi d'amour. Les oeuvres sociales qui doivent avoir notre préférence sont celles qui améliorent la famille, qui est la base première de tout ordre social. Favoriser les familles nombreuses: doctrines qui purifient, qui assainissent.

Constructions d'habitations à bon marché, où les familles nombreuses trouveraient facilement à se loger. "Notre idéal social consiste à rendre la famille plus forte et le sentiment de la famille plus profond." (M. Decrestins au Congrès international de Zurich.)

IMPORTANCE CAPITALE DU LOGEMENT

Tout être qui vit dans une étroite dépendance à l'égard du milieu où il se développe. Quand donc on a reconnu que la famille est la cellule organique de la société, parce que c'est elle qui concourt le plus à la formation de l'individu, il importe au plus haut degré de se préoccuper du milieu immédiat dans lequel la famille doit se développer, et ce milieu immédiat au point de vue matériel, c'est évidemment le logement.

1) Il y a des logements qui tuent. Tuberculose. Les mauvais logements poussent son hôte au cabaret, au cinéma... "Le logement hideux est le pourvoyeur du cabaret." (Jules Simon.)

2) Le logement qui stérilise les sources de la vie. Il est de notoriété que beaucoup de propriétaires n'acceptent pas ou renvoient les familles nombreuses.

Ne provoquent-elles pas, dit-on, les réclames des voisins? Ne détériorent-elles pas davantage? Il en résulte que l'homme et la femme ne craignent pas d'avoir de nombreux enfants sans cesse exposés à se trouver sans demeure. Que de fois j'ai entendu cette plainte: Nous avons une famille nombreuse et le propriétaire ne veut pas de nous."

Le logement insuffisant démoralise, par la redoutable promiscuité qui y règne. Deux chambres à peine séparées par une mince cloison...

EFFORTS POUR AMELIORER LES LOGEMENTS OUVRIERS

Il faut faire construire des logements où la vie physique ou la vie chrétienne ne soient pas en perpétuel danger.

Sociétés coopératives qui se proposent de rendre l'ouvrier propriétaire d'une maison familiale, individuelle.

On voit ici, comme ailleurs, le dépeuplement des campagnes au profit des villes. Même on parle d'industries nouvelles. De tout petits villages se transformeront en quelques années par suite de la fondation de grandes usines en grosses agglomérations industrielles. Le nombre des logements ne s'accroît pas dans les mêmes proportions que les habitants, que les ouvriers eux-mêmes.

Il en résulte tout naturellement que ceux-ci vivent dans des taudis, et vous savez quelles sont les répercussions sociales incalculables auxquelles donnent naissance les logements défectueux.

2.—MILIEU PROFESSIONNEL

Les hommes qui exercent la même profession, s'adonnent au même métier, pratiquent le même emploi, forment un groupement naturel: c'est la société professionnelle.

Dans l'exercice de la profession on reconnaît d'abord l'acceptation de la grande loi du travail, dont la première conséquence est le droit au fruit du travail, c'est-à-dire le droit de propriété.

Ceux qui travaillent et luttent ensemble pour la vie ont le droit de s'associer. C'est le syndicat qui réunit les ouvriers. Passons. On vous a expliqué dans un autre cours la valeur de cette organisation.

Elles sont multiples les autres oeuvres qui peuvent améliorer la profession. Parlons des mutualités. Léon XIII en fait une mention dans le passage de son encyclique Rerum Novarum, que je suis chargé d'expliquer.

MUTUALITE

Les hommes, quels qu'ils soient, courent divers risques dans leur existence: la maladie, la vieillesse, l'invalidité et la mort; si ces hommes sont des travailleurs, ils sont menacés du chômage et, plus que tous autres exposés aux accidents. Ces risques jettent leurs victimes dans le besoin, parfois dans la misère.

A LA CHAMBRE ITALIENNE

M. GIOLETTI, LE NOUVEAU CHEF DE CABINET, EST ACCLAME.

Rome, 25. — (S.P.A.) — M. Giovanni Gioletti, premier ministre et ministre de l'Intérieur, a été acclamé par les députés italiens, à la Chambre, lorsqu'il leur a fait part des noms des membres du cabinet qui a été formé le 16 juin. Il a de plus annoncé son programme politique.

Les députés ont particulièrement applaudi la déclaration du premier ministre que l'article 5 de la constitution italienne avait été amendé de manière à permettre au parlement seul de déclarer la guerre. Il a aussi demandé de réduire les dépenses de l'armée.

M. Gioletti a déclaré que le gouvernement italien était en faveur de l'indépendance de l'Albanie. Il a ajouté que l'Italie devait nouer des relations amicales avec toutes les nations et que ce pays devait recommencer à faire le commerce avec la Russie.

Aux Trois-Rivières

Les Trois-Rivières, 25. — Le conseil municipal a tenu une séance, mardi soir, sous la présidence du maire Tessier. Tous les échevins étaient présents. On en est venu à un arrangement en vertu duquel aucun membre du corps de police et de la brigade du feu ne pourra faire partie d'une société, association ou union ouvrière quelconque. En retour, le conseil s'engage à nommer huit membres additionnels, à partir du 1er janvier 1921, dans le but d'assurer la division du corps en deux équipes; la ville s'engage aussi à assurer la vie de ses hommes pour un montant de \$1,000. Ils recevront, en outre, \$10 par semaine en cas de maladie ou de rattachement au monde civil, et \$2,800 par année et celui des autres membres est augmenté de 50 sous par jour.

Le conseil a aussi décidé de réviser les salaires de la plupart des officiers et employés de la ville. Le greffier et le trésorier recevront dorénavant chacun \$3,000 et l'ingénieur, \$3,200.

Le commerce avec la Chine

Le Dr Teyhi Hsieh, haut commissaire du travail et attaché d'affaires aux Etats-Unis, est arrivé à Montréal, hier. Il personnifie l'esprit de la Chine actuelle qui veut se rattacher au monde extérieur par les liens du commerce. Il séjournera ici quelques jours. L'objet de sa tournée en Canada est d'intéresser les Canadiens aux avantages qu'ils trouveraient au commerce avec la Chine. L'envoyé a insisté sur l'avantage de l'exportation de la machinerie de chemin de fer. La Chine a besoin d'outils, de machines agricoles, d'appareils électriques. D'autre part, la Chine possède un sous-sol riche. M. Hsieh a fait remarquer que la Chine n'a pas besoin de crédit. Le mois dernier, les commerçants ont placé \$180,000,000 dans les banques.

Il a la ressource de s'adresser à une société et de lui dire: Je vous ferai tel versement chaque année, chaque mois, si vous voulez bien me promettre une indemnité pour le cas où tel fait se réaliserait. C'est là le contrat d'assurance. Mais si nous supposons une réciproque de services rendus réalisés par l'association, nous avons la mutualité que les législateurs se sont chargés de définir à l'article 6,895 des Statuts fondus de la province de Québec en 1909: "Les mots société de secours mutuels désignent toute société établie dans le but de se mettre, au moyen de contributions de la part de ses membres, en état de secourir ceux de ses membres qui sont atteints, par suite de maladie, d'accident ou de revers de fortune, et — dans le cas de la mort des membres — leurs veuves, orphelins ou représentants légaux."

La mutualité n'est pas seule: elle a autour d'elle d'autres oeuvres, d'autres organisations sociales, en particulier, l'organisation professionnelle et la coopération.

Mais comment la mutualité peut-elle être utile au syndicalisme? Le syndicat veut organiser la seconde famille qui est la profession; il en améliore les conditions en améliorant en même temps la valeur professionnelle de ses membres. Il étudie et défend les intérêts professionnels.

Il a donc besoin d'hommes forts et sains: la mutualité travaille à les lui fournir. Il a besoin de propagandistes. La mutualité qui comprend des multitudes de travailleurs peut lui faire une excellente propagande et devenir pour lui un centre de recrutement.

D'autre part, le syndicat en travaillant au relèvement des salaires et à la diminution des heures de travail permettra à un plus grand nombre de devenir mutualistes.

La coopération qui a pour but la suppression des intermédiaires travaillant en dernière analyse à la conquête du capital au profit des travailleurs.

C'est une oeuvre sociale de premier ordre, mais elle est une oeuvre difficile à cause de la difficulté de trouver des administrateurs capables de la mener à bien. La mutualité a fait ses preuves dans ce voie; la coopération peut trouver dans son sein des hommes capables qui lui manquent.

Syndicat, mutualité, coopération sont trois grandes institutions qui s'appuient l'une sur l'autre, se complètent, s'aident.

(Suite à la 4e page).

M. GERRARD À SAN FRANCISCO

ON MENTIONNE LE NOM DE L'ANCIEN AMBASSADEUR DES ETATS-UNIS EN ALLEMAGNE, COMME CANDIDAT DEMOCRATE À LA PRESIDENCE. — M. McADDOO CANDIDAT MALGRE LUI.

San Francisco, 25. — (S.P.A.) — M. James Gerard, ancien ambassadeur des Etats-Unis en Allemagne, que l'on mentionne comme candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis, est arrivé à San Francisco hier soir. M. Gerard dit qu'il est en faveur d'un programme électoral dans lequel il serait dit qu'avant que les Etats-Unis deviennent membre de la Ligue des nations, ce pays demande aux autres membres de la Ligue des nations de donner la liberté à tout pays qui est sous leur contrôle et qui est capable d'avoir un gouvernement autonome. M. Gerard dit qu'il n'est pas nécessaire de nommer ce pays mais cette déclaration aura pour effet de donner l'indépendance à l'Irlande. M. Gerard est en faveur de la paix immédiate et de la ratification du traité de paix avec les réserves qui n'auraient pas contre l'objet du traité de paix.

San Francisco, 25. — (S.P.A.) — Un fait significatif du congrès démocrate qui s'ouvrira lundi prochain, est la pression que font les démocrates en faveur de la candidature de M. Wm McAdoo en dépit de son intention de ne pas rentrer dans l'arène électorale.

DEUX GROUPES

San Francisco, 25. — (S.P.A.) — Les "Friends of Irish Freedom" qui ont envoyé un représentant à San Francisco pour soumettre un projet de campagne électorale relative à la question irlandaise, ont déclaré, hier soir, qu'ils ne proposent aucune déclaration au comité des résolutions du congrès démocrate à cause des activités des "Irish Sympathizers" qui sont dirigés par M. de Valera, président de la République irlandaise. Ce dernier est arrivé à San Francisco dimanche, pour gagner le parti démocrate à la cause de l'indépendance de l'Irlande. Les "Friends of Irish Freedom" disent que leur projet est moins compromettant que celui de M. de Valera.

New-York, 25. — (S.P.A.) — Dans une déclaration qui a été publiée dans le New York Evening Post, M. Herbert Hoover est en faveur de la ratification rapide du traité de Versailles après que l'acte aura été enlevé. Il suggère que cette détermination fasse partie du programme électoral du parti républicain. M. Hoover s'oppose à ce qu'on emploie la force militaire pour garantir l'intégrité territoriale des membres de la Ligue. La force morale et économique est suffisante.

Un homme tué dans une collision

Québec, 25 (S. P. C.) — Une collision qui a eu pour résultat la mort d'une personne et d'un blessé mortellement, a eu lieu, samedi, à 1 heure à Lévis, ce matin.

Le train du Grand-Tronc arrivant de Sherbrooke, est venu en collision avec la locomotive de l'Intercolonial, qui se dirigeait vers la rivière Chaudière. Le mécanicien du Grand-Tronc, M. John Lanahan, de Richmond, a sauté à bas de sa locomotive et s'est tué en tombant.

M. Octave Guay qui se trouvait dans la locomotive de l'Intercolonial a été grièvement blessé. On craint sa mort. Trois autres voyageurs ont été légèrement blessés. Le coroner tiendra une enquête aujourd'hui.

On connaît le nom du meurtrier

L'assistant coroner Prince a présidé, ce matin, l'enquête sur la tragédie où l'agent Thomas Chioine a perdu la vie. M. Prince a résumé aux jurés les témoignages entendus aux deux premières séances. Ce matin, trois témoins ont déposé. Le policier Rodier a rendu un important témoignage. La victime lui aurait avoué qu'il avait été tué par des gens qui lui en voulaient. Le chef Lepage a, avec la permission du coroner, demandé quelques éclaircissements à cette réponse. On dit, dans les cercles de la police, que l'arrestation de trois des jeunes gens détenus actuellement comme témoins pour un cambriolage qui a précédé le crime, va faire sensation. Trois témoins vont déposer à cette enquête, après quoi, ils seront mis sous arrêt pour vol. Les circonstances de cette offense, qui sera révisée à l'enquête, vont mettre au clair les acteurs du drame et dévoiler le nom du meurtrier.

Un homme se noie au Cap Santé

Québec, 25. — (D.N.C.) — M. René Auger, un jeune homme de 23 ans, demeurant à Québec, s'est noyé, hier après-midi, au Cap Santé. Il était à canoter, sur le fleuve, lorsque son embarcation chavira et le jeune homme qui savait nager n'est cependant pas revenu à la surface de l'eau.

On croit que la mort est due à une syncope de coeur survenue au moment où il tomba à l'eau. Il y a quelques années, M. René Auger, avait été en danger de se noyer au même endroit.

ON PROCÉDERA DONC LUNDI

M. N.-K. LAFLAMME AURAIT VULU EN FINIR AVEC L'AFFAIRE DES LABRIE, MAIS LE JUGE BRUNEAU PRETEND QUE ME CABANA A DROIT A DES DELAIS.

Me N.-K. Laflamme a insisté pour procéder, ce matin, en cour de pratique, sur la requête en récusation du juge en chef Archibald, présentée par Me C.-C. Cabana, de Sherbrooke. Depuis qu'il a reçu cette requête, Me Laflamme a fait signifier au bureau du procureur des Labrie, à Sherbrooke, à son correspondant à Montréal et au bureau du notaire, un avis lui demandant de présenter immédiatement cette requête. Il lui a aussi fait signifier une motion aux fins de procéder immédiatement, ce matin, mais M. Cabana n'a aucun de ses représentants n'étant en cour. Comme cette requête n'affecte pas directement les frères Labrie, il procède, en l'absence de son confrère, et commence la requête en récusation. La récusation est frivole et ne saurait être prise en considération. Elle aurait dû être signée par la partie qui la demandait ou par son procureur spécialement autorisé à cette fin. Or, la requête est signée par le procureur des requérants et rien ne prouve qu'il était autorisé à agir ainsi. Les frères Labrie n'ont aucun intérêt d'ailleurs, à ce que le juge en chef soit récusé sur une question de récusation de cour ou M. Laflamme n'a aucun intérêt personnel. Les allégations de la requête sont aussi trop générales, et ne sont appuyées d'aucun affidavit. Une procédure expéditive fera bien l'affaire des requérants, puisqu'ils auront ainsi la chance d'être plus vite libérés. Si le juge Archibald part, cet après-midi, pour l'Europe, sans rendre de décision et sans que la question soit décidée, cette cause sera suspendue durant tout le temps des vacances et nous aurons cette situation anormale de deux prisonniers gardés en prison, pendant deux ou trois mois, lorsqu'un jugement de la cour, daté du 12 juin, ordonne leur libération et est toujours en force.

Me Fournier fait alors une déclaration. Il sait parfaitement que la domiciliation légale de Me Cabana, à Montréal, est au bureau de MM. Dorais et Dorais, ce qui explique qu'il n'a pas reçu la motion et les avis de son savant confrère.

Le juge Bruneau a décidé qu'il n'y avait aucune disposition dans la loi pour obliger Me Cabana à procéder, avant lundi prochain. L'avocat de l'intimé, Me N.-K. Laflamme, a allégué, pas dans sa motion, les raisons qui pourraient justifier une telle procédure. Dans ces circonstances, il renvoie la motion pour procéder, sans frais.

ATTENTATS CONTRE LES SINN FEINERS

A BANTRY, DANS LE COMTE DE CORK. — LE CALME EST REVENU A LONDONDERRY.

Bantry, comté de Cork, 25 (S. P. A.) — Une série d'attentats apparemment dirigés contre les Sinn Feiners, s'est produite hier soir, et a causé la mort d'une personne et la destruction de plusieurs maisons et magasins.

Cornelius Crowley, âgé de 20 ans, a été tué par un groupe de gens masqués qui ont ensuite mis le feu à un magasin. Cornelius Crowley et le marchand en question étaient réputés d'actifs Sinn Feiners.

A LONDONDERRY

Londonderry, 25 (S. P. A.) — La ville de Londonderry qui était depuis vendredi, le théâtre d'une guerre civile, entre nationalistes et unionistes, est redevenue presque dans une situation normale. Les banques et plusieurs magasins sont ouverts et les citoyens circulent dans les rues. L'approvisionnement de vivres est peu considérable cependant et la ville est sans service de gaz.

Londres, 25 (S. P. A.) — Les tirailleurs ont eu de la besogne à faire la nuit dernière dans Londonderry. Les troupes qui faisaient la patrouille ont tiré plusieurs fois sur des extrémistes. La fusillade devint si intense vers minuit que le protecteur du destroyer qui se trouvait dans le port de Londonderry a été dirigé sur la ville pour localiser les émetteurs. Un soldat du nom d'Austin a été tué alors qu'il traversait une des rues de Londonderry.

Le taxe sur objets de luxe

Winnipeg, Manitoba, 25 (S.P.A.) — D'après M. T.-H. Verner, percepteur du revenu de l'Intérieur pour le Manitoba et une partie de l'ouest de l'Ontario, il a été déclaré que la taxe sur les articles de luxe avait jusqu'ici rapporté la somme d'un quart de million. Quand toutes les compagnies auront versé la somme due au fisc, le revenu total de la taxe sur les articles de luxe s'élèvera, pour le premier mois, à un demi million de piastres.

Sir Lomer Gouin en excursion de pêche

Québec, 25. — (S.P.A.) — Sir Lomer Gouin, accompagné par M. Al. Taschereau, est parti pour une excursion de pêche à la rivière Moisie, dans le Témiscamingue. Les deux ministres seront de retour le 3 juillet.

LE DÉPART DU MÉGANTIC

CE PAQUEBOT QUITTERA NOTRE PORT, DEMAIN MATIN, A ONZE HEURES, POUR LIVERPOOL. — LE GRAMPAN PART POUR SOUTHAMPTON ET ANVERS — DANS NOTRE HAVRE.

Le Mégantic, de la White-Star Dominion Line, quitte Montréal à destination de Liverpool, demain matin, à onze heures, avec un très grand nombre de passagers. Parmi ces derniers, on remarque sir H. Montagu Allan, lady Campbell, de Toronto, les lieutenants-colonels C. F. Cartwright et H. Chandler, sir Henry Pellatt, de Toronto, le Dr Arthur Simard, de Dr Grondin et le baron F. W. von Lynden. Plusieurs des passagers sont de Montréal. Le Grampian, de la C. P. O. S., quitte Montréal à destination de Southampton et d'Anvers. Parmi les passagers, on note sir James Outram, de Calgary, le juge J. Archibald et son épouse, M. A. Cadieux, M. et Mme O.-F. Mercier, Miles R. et S. Mercier.

NOUVEAU NAVIRE

Le Canadian Observer, de la marine marchande du gouvernement canadien, sera ici aujourd'hui. Ce vapeur a été construit par la Coltingwood Shipbuilding Co. Le Canadian Observer jauge 3,900 tonnes et prendra une cargaison à destination des Indes Occidentales.

ARRIVAGES ET DEPART

Le Philadelphia, 4,058 tonnes, de la Red Star Line, est arrivé, hier, de Baltimore; le Memphis, 4,344 tonnes, de l'Elder Dempster Line, est arrivé de Londres; le Pelican, 294 tonnes, est arrivé de Saint-Jean, Terre-Neuve.

Le Rockaway Park, 2,850 tonnes, McLean Kennedy, Ltd., a quitté Montréal à destination de la Grèce, via Gibraltar.

NAVIRES DANS LE PORT

Le "Canadian Miller", 3,336, M. M. G. C., aux Vickers.
Le "Kaduna", 2,245, Elder-Dempster Line, hangar No 44.
Le "Georgie", 3,478, Canada Steamship Lines, section 6.
Le "Sutherland Grange", 2,928, Furness Withy Co., hangar No 17.
Le "Tannenburg", 4,742, Elder-Dempster Co.
Le "Canadian Voyager", 1,951, M. M. G. C., aux Vickers.
Le "Rathlin Head", 4,320, McLean, Kennedy, Ltd.
Le "Solton", 1,868, McLean, Kennedy, Ltd.
Le "Sicilian", 5,607 Canadian Pacific Ocean Services, hangar No 7.
Le "Grampian", 7,029, Canadian Pacific Ocean Services, hangar No 9.
Le "Silvio Pellico", 3,399, Robert Reford Co., Ltd.
Le "Mégantic", 9,183, de la White-Star Dominion Line.
Le "Anad Head", 3,285, McLean, Kennedy, Ltd., hangar No 13.
Le "Canadian Pioneer", 3,412, M. M. G. C.
Le "Norfolk Range", 3,249, Furness Withy, section 7.
Le "Lord Antrim", 4,326, McLean, Kennedy, Ltd., hangar No 13.
Le "Manchester Division", 3,760, Furness Withy Co., section 19.
La "Ville d'Ys", 1,700, frégate française.
Le "Western Maid", 3,579, Red Star Line, hangar No 4.
Le "Suffolk", 5,714, New Zealand Shipping Co., section 6.
Le "McCreary County", 1,612, U. S. S., Board, section 6.
Le "Lake Elmwood", 1,612, U.S.S., Board, section 6.
Le "Philadelphia", 4,458, Red Star Line, hangar No 4.
Le "Memphis", 4,344, McLean, Kennedy, Ltd.
Le "Pelican", 2,94, T. R. McCarthy, Regd.

La liberté du travail

Waterbury, Connecticut, 25. — (S.P.A.) — Cinq ouvriers qui avaient refusé de participer à la grève locale ont failli être tués alors qu'une bombe a été lancée dans une fenêtre d'un logement portant le numéro 23-1-2, rue Hill. Toutes les fenêtres de la maison ont été brisées et un mur a été détruit.

Deuil chez les Oblats

Le R. P. Augustin Dubaut, o.m.i., vient de mourir au Cap de la Madeleine. Il naquit en 1855, en France. Il prononça ses vœux en 1878, et fut ordonné prêtre en 1881. Il était du diocèse de Besançon, France. Depuis deux ans, le P. Dubaut était au Cap de la Madeleine. Il professa à l'Université d'Ottawa, et fut tour à tour supérieur de la maison des Oblats de Hull et vicaire à l'église Saint-Pierre, à deux reprises.

Barreau de Montréal

Les membres du Barreau sont cordialement invités à assister à la réception des membres du Barreau de Rochester, N.-Y., qui aura lieu ce soir, vendredi, à 8 h., à l'hôtel Windsor.

Ce que la Turquie ne signera pas

Constantinople, 25. — (S.P.A.) — Le gouvernement turc a donné ordre aux délégués turcs à Paris de ne pas signer tout traité de paix qui privera la Turquie de la région de Smyrne, d'Antioche et de la Thrace orientale. Le gouvernement accepte les limites territoriales fixées par l'Entente.

Jugements en Cour d'Appel

La cour d'appel rendra jugement, à Montréal, lundi le 28 juin 1920, à dix heures du matin, dans les causes suivantes: Bourque et Cité de Hull; Lavigne et Lavigne, Jasmin et Gasté; M. S. Maurice Paper Co. et Lanoie, Canadian Pacific et Cité de Hull; McWilliam et Cie J. A. Guillemette, Martin et Lands Limited, Walters et Walters, Bourque et Lavigne, McWilliam et Cie J. A. Guillemette et O'Givvie's Ltd., Glogg et Grace and Co., Montreal Locomotive et McDonald, Guimont et Harris, Murray et Murray, King et Trenholme, Laperle et Standard Factory, Brandt et Biereer, Bernard et Williams, Cité de Montréal et Mongeau, King et Balan, Grand Trunk et Fisher, Creighton et Lecons (2 causes).

Syndicats catholiques

REUNION DU CONSEIL CENTRAL

Ce soir, au No 1939, Saint-Dominique, aura lieu l'assemblée régulière du Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Montréal. Tous les délégués sont priés d'être présents à cette assemblée.

Ce que la Turquie ne signera pas

Constantinople, 25. — (S.P.A.) — Le gouvernement turc a donné ordre aux délégués turcs à Paris de ne pas signer tout traité de paix qui privera la Turquie de la région de Smyrne, d'Antioche et de la Thrace orientale. Le gouvernement accepte les limites territoriales fixées par l'Entente.

CARTES PROFESSIONNELLES ET CARTES D'AFFAIRES

HOTELS

VICTORIA HOTEL
Québec. H. Fontaine, prop.
plan américain. Prix \$4.00 à \$5.00
Prix spécial pour les voyageurs d
commerce, \$3.50 par jour.

NOTAIRES

Ehs. ARCHAMBAULT
NOTAIRE
Nouvelle adresse :

J.-L. ISIDORE DUCHARME
(Successeur de Beauchamp et Ducharme)
Bâtiment "La Sauvègre", chambre 9
92 RUE NOTRE-DAME EST
Montréal
Téléphone: tél. Lasalle 2309. Tél. Main 3191

ERNEST IASMIN

NOTAIRE
"La Sauvegarde" ch. 32.
Tél. Main 6291.

HORACE H. LIPPÉ

NOTAIRE
ST-JACQUES. MAIN 3224
Mendence, St-Louis 6800.
PORTRAITISTE

L. J. A. PELOQUIN
Portraits au pastel et à l'huile : une
spécialité.
56, SAINT-DENIS. — SAINT-LOUIS 3286
Montréal.

PROFESSEURS

Mathématiques, Sciences, Lettres et Langues,
en français et en anglais.
Préparation aux examens : brevets
ART DENTAIRE, DROIT, MÉDECINE,
PHARMACIE, SERVICE CIVIL, etc.
RENE SAVOIE, I. C. I. F.

Bachelier ès-arts et ès-sciences appliquées
Professeur au collège Sainte-Marie et
au collège Loyola
Enseignement individuel à paiement fa-
cile le jour et le soir.
Cours pour dames et messieurs.
Renseignements fournis sur demande.
238 RUE SAINT-DENIS. Tél. Est 6162.
En face de l'église Saint-Jacques

Olivier Thibault, Edmond La Roche,
Léon. AAA-directeur

Institut La Roche, Enrg.
LETTRES ET SCIENCES
Cours strictement privés le jour et le soir
Préparation au cours classique et
aux brevets
195 RUE STE-CATHERINE EST
Tél. : Bureau, Est 7496. Rés., Est 359.

Collège Commercial Elie
 carré St-Louis, coin St-Denis. Cours individuels jour ou soir. Toutes matières commerciales. Sténographie par correspondance. Télégraphie. Préparation aux examens. Tél. E. 2539.

Leblond de Brumath
 250 EST. RUE

PERCEPTION

L'AGENCE PROVINCIALE
achète, collecte comptes au pourcentage
ville ou campagne, tels que billets, salai-
res, loyers, comptes de toutes sortes,
sans aucun frais d'avocat charger. Remi-
ses assurées. — 97 St-Jacques, Main 7223.

CASAUULT ET DENIS
PERCEPTIONS DE TOUS GENRES

DRAPEAU & RACINE
Perceptions de tous genres. SPECIALI-
TE : Administration de propriétés. Edi-
fice Crédit Foncier, 35 rue Saint-Jacques.
Main 8312.

THE GRAHAM MARCHAND
AGENCY LIMITED

EDIFICE MONTREAL TRUST
Nous faisons les recouvrements dans toutes les parties du monde sur bases de commissions.
Appelez Main 2506, et notre représentant passera à vos bureaux immédiatement.

RÈGLEMENTS DE COMPTES

TOUTES DETTES immédiatement réglées
marchands, particuliers ; paiements faciles
sans intérêts ; informations gratuites. Le
n° 48, 48 Place d'Armes, coin Craig, Sol
SA Laurier ouest.

SERRURIERS
E. TELLIER.

DOMINION WELDING M'FG.
BOUDURE, COUPURE, BRASURAGE
Réparations de toutes pièces : Fer, Acier

Fonte, Cuivre, Bronze, Aluminium.
RADIATEURS D'AUTOS
Décarbonisation de moteurs d'automobiles.
564 ST-THÉOTHÈPHE
Tél. Est 4439.

NOS DENTS SONT
belles, très bonnes et garanties
30 SALONS DENTAIRES
absolument privés et d'une propre parfaite.
— Dentistes diplômés seulement, pour
étudiants.
L'INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN. 162 ST-DENIS

L'IRLANDE

LE CALME
RENAISSANT

LA VILLE DE LONDONDERRY SE REPRISE À VIVRE PRESQUE NORMALEMENT. LES PERTES DE VIE. LES BALLES ONT PLEUVENT. — UN PRIMAAT EN DANGER. — FONCTIONNAIRES COMPLICES.

Londonderry, 25. — (S.P.A.) — Après une nuit de carnage, la ville de Londonderry était plus calme hier. On dit que les chauffoures ont pris fin pour quelque temps. Les magasins s'ouvrent et les gens circulent dans les rues.

Les militaires ont commencé, hier matin, à enlever les sacs de sable et les barricades qui encombraient les rues. Ils ont également chassé les extrémistes qui faisaient le carnage dans les rues. Quelques émeutiers ont tiré sur les soldats, hier matin. Ceux-ci ont riposté. Quatre ou cinq émeutiers ont été tués. Le nombre des blessés est considérable.

UNE PLUIE DE BALLES

Belfast, 25. — (S.P.A.) — On dit que la situation était alarmante, à Londonderry, mercredi. Quelqu'un qui revient de Londonderry a déclaré qu'il n'avait pu se rendre dans le centre de la ville à cause des balles qui pleuvaient de tous les côtés. Les passants qui s'aventuraient dans les rues le faisaient à leurs risques.

PRESQUE LA PAIX

Londonderry, 25. — (S.P.A.) — Depuis midi, il n'y a, pour ainsi dire, pas eu un seul coup de feu tiré par les unionistes ou les nationalistes qui font la guerre civile depuis une semaine.

Cependant, la vie normale n'a pas été reprise et personne n'ose reprendre la vie coutumière des affaires. Les rues sont désertes, car les gens, suivant le conseil du maire, restent chez eux.

Une réunion des magistrats, le général Campbell a donné l'assurance aux citoyens que le gouvernement enverrait les troupes suffisantes pour protéger les citoyens de Londonderry qui se conformait à la loi. Il a émis une proclamation mettant en vigueur le couvre-feu à partir de samedi, à 11 heures, jusqu'à dimanche matin, à 5 heures.

Pendant l'émeute dix-sept personnes ont été tuées et 20, blessées, selon une déclaration officielle de la police, faite hier soir. Cinq personnes ont été tuées et dix, blessées, samedi; deux furent tuées et quatre blessées lundi.

Un petit garçon de dix ans fut blessé, aujourd'hui, comme il regardait à une fenêtre.

Ce matin, le corps de Patrick Plunket, un voyageur de commerce, a été trouvé dans la rue Bishop. Il avait été tué immédiatement après avoir envoyé un télégramme à sa femme disant qu'il était en sûreté. Un coiffeur du nom de McLaughlin a aussi été tué; il avait déjà été blessé il y a deux mois. Une femme du nom de Moore a été aussi blessée en regardant à une fenêtre.

Le pillage fut plus considérable que jamais, hier soir. Les pillards unionistes ou nationalistes entraient dans les maisons et intimaient aux gens de partir dans quelques heures.

Un soldat anglais, qui avait fait toute la guerre, en parlant de la scène de Londonderry, hier, a dit que jamais en France il n'avait vu quelque chose de pareil à la guerre civile de Londonderry.

En effet, dit-il, les balles venaient de tous côtés, et il se demandait si peu de vies aient été perdues.

UN AGENT BLESSE

Belfast, 25. (S.P.A.) — Un rapport a été reçu ici d'Omagh, disant que l'agent de police Michael Horan avait été mortellement blessé, aujourd'hui, alors qu'il était temporairement en devoir à Tipperary.

LES CHEMINOTS

Londres, 25. (S.P.A.) — Les rapports parvenus au ministère irlandais aujourd'hui disent que le chômage forcé des chemins de fer irlandais, à cause du refus des cheminots de transporter les munitions, les troupes et les agents de police, se répand rapidement par tout le pays. Pas un seul convoi ne part de Limerick.

ARRÊTES POUR PORT D'ARMES ILLÉGAL

Londres, 25. — (S.P.A.) — Une dépêche envoyée à l'Evening News dit que, durant les quatre jours de terreur qui ont régné sur la ville, deux jeunes gens seulement ont été arrêtés pour port d'armes illégal. La raison est que les militaires ne peuvent protéger ceux qu'ils désarment.

UN PRIMAAT D'IRLANDE MENACÉ DE MORT

Dublin, 25. — (S.P.A.) — Le cardinal Logue, primat d'Irlande, a déclaré au collège Maynooth qu'on l'avait menacé de mort. Il a ajouté qu'il était heureux d'avoir été averti parce que cela lui donnera le temps de se préparer.

LES FONCTIONNAIRES DU GOUVERNEMENT COMPLICES

Dublin, 25. — (S.P.A.) — M. Arthur Griffith, vice-président du Sinn Féin, a déclaré que les émeutiers de Londonderry avaient été préparés avec la complicité des fonctionnaires du gouvernement. Dublin Castle a démenti cette affirmation.

LES PERTES DE VIE

Londonderry, 25. — (S.P.A.) — A la suite des bagarres de Londonderry, le total des pertes de vie est de 11. Une femme du nom de Mills a été tuée, hier soir.

Le congrès tire à sa fin

Les ingénieurs des aqueducs ont pratiquement terminé leur congrès, hier soir, alors que M. W. P. Mason a parlé longuement du canal d'aménagement de Long Island et du système d'aqueduc de New-York.

Un autre ingénieur, M. Rudolf Hering, a traité de la contamination de certains puits artésiens en Floride; et quelques autres ont eu des conférences sur des sujets d'intérêt général.

Aujourd'hui les délégués vont se délasser de diverses manières, soit en automobile, soit en tournée sur le fleuve, soit en promenade dans les parcs de la ville.

LES DRAPERS

LES HÔTES DES
MARCHANDS

UN BANQUET EST OFFERT AU QUEEN'S AUX DRAPERS D'ANGLETERRE. J. N. DUPUIS OCCUPE LE FAUTEUIL PRÉSIDENTIEL ET PRÉSENTE LA SANTE AU ROI.

Les délégués de la Chambre des Drapiers d'Angleterre, ont été les hôtes, hier soir, à six heures, d'un dîner au Queen's offert par l'association des marchands de Montréal. M. J.-N. Dupuis, président de la maison Dupuis et Frère, présidait le dîner. Après avoir présenté la sante au Roi, il a prononcé le discours suivant:

"Tout en appréciant pleinement l'honneur d'agir en cette circonstance au nom de l'association des marchands détaillants de merceries, je dois avouer ma perplexité en réalisant que je suis au-dessous de la circonstance. C'est mon privilège de souhaiter une cordiale bienvenue à nos hôtes, les drapiers d'Angleterre, et aussi à leur cousins d'outre quarante-cinquème, nos bons voisins. Votre puissante corporation est connue au Canada. Nous savons qu'elle a donné depuis des siècles, au commerce anglais des hommes dont le savoir, l'intégrité et l'habitude des affaires ont matériellement aidé au maintien de sa suprématie. La Chambre de commerce des drapiers d'Angleterre a ses institutions, ses coutumes et ses traditions éminemment respectables et nous, Canadiens, nous sommes honorés de rencontrer quelques-uns de ses membres.

"Vous avez fait une courte visite par nos magasins dans le but, sans doute, d'établir de nouvelles relations. Nous bénéficions de vos conseils et de vos remarques que nous attendons. De plus fréquentes visites resserreraient davantage les liens qui nous unissent. Votre corporation, depuis des ans, n'a jamais négligé les avantages de la coopération. C'est la base du succès. L'Angleterre doit ses succès à la coopération et à l'admirable esprit de corps. Votre visite nous rappelle cette leçon.

Le commerce anglais, soigneux, sage, tenace et merveilleusement adapté aux besoins du monde et des diverses nations formant l'Empire britannique, a accompagné partout le drapeau anglais. Il a fait connaître au monde ce pays géographiquement petit, mais si vaste en tous les domaines: le Royaume-Uni. Rien ne saurait être substitué au commerce, à ces activités, à cette intelligence des besoins matériels du monde. Des corporations comme la vôtre ont fait de John Bull le maître du commerce et de la finance à tel point qu'au sortir de la guerre Londres est encore le centre financier du monde. La réserve de savoir que vous et vos ancêtres ont accumulée, est immense, de même que votre réserve d'or. Le monde doit continuer à aller à Londres et à transiger avec vos firmes dont la tradition est l'honnêteté. Messieurs, je lève mon verre à la santé de l'illustre corporation de la chambre des drapiers de la Grande-Bretagne, dont une délégation honore la ville d'une mémorable visite."

Plusieurs autres orateurs ont pris la parole. Les délégués se sont accordés pour dire que la métropole canadienne leur avait fait une réception sans pareille.

Hier midi, les délégués étaient les hôtes de la ville, à un banquet au Viger. A la table d'honneur on remarquait: au fauteuil présidentiel, l'échevin Dixon, maire suppléant, qui avait à ses côtés M. F. W. Cook, président de la Chambre des drapiers de la Grande-Bretagne, Charles Marcell, M. F. W. Cook, de Boston, M. Hall, J. O. Gareau, Lancaster, Langley, J. N. Dupuis, le capitaine Edwards H. Boardman et Wm. Curtis, René Bauset, secrétaire municipal et organisateur du banquet.

Parmi les autres Montréalais présents, on remarquait les échevins Georges Vandaele, Louis Rubenstein, A. A. DesRoches, Carmel, Elie, Sansregret, le colonel F. M. Gaudet, M. P. Fennell, secrétaire de la Commission du havre, J. A. Beaudry et Armand Dupuis.

Le comité de réception se composait de M. J. N. Dupuis, président, et de MM. C. S. Cane, J. A. Chartrand, J. D. Cheaney, S. J. Duval, Armand Dupuis, Jos. Filiatrault, J. O. Gareau, F. Johnson, George Hamilton, H. G. Munro, J. Carruthers, L. Hunt, Theo. Morgan et G. J. A. Filion.

A la fin du banquet, l'échevin Dixon a présenté la sante du Roi et du président des Etats-Unis.

Dans la matinée, les délégués ont visité le port à bord du "Sir Hugh Allan". On y a servi des rafraîchissements. Il a démarré du quai Victoria pour se rendre jusqu'à la cale sèche. Vers quatre, des automobiles mises à la disposition des visiteurs les ont conduits dans les principaux magasins de la ville.

L'oeuvre qui "accote" toutes les autres

Du Patriote de l'Ouest, Prince-Albert, Saskatchewan: La campagne de propagande et de souscriptions que poursuit, depuis quelque temps, avec un succès marqué et croissant, le grand journal catholique de Montréal, le Devoir, offre un intérêt de première importance.

Faire pénétrer dans le peuple l'idée que le journal catholique possède un droit, encore insuffisamment reconnu, à l'appui et au concours effectif du riche et du pauvre, du prêtre et du laïque, des associations et des groupes, en un mot de tous les honnêtes gens pour lesquels il livre bataille, subit tous les risques et use ses forces, c'est poser tout le problème de la presse catholique.

Le temps n'est pas encore éloigné où les catholiques ne se rendaient pas compte que toutes leurs oeuvres pouvaient s'effondrer d'un seul coup si elles n'étaient fortifiées à leur base par le confort d'une opinion publique saine et juste, pénétrée de l'esprit chrétien. On commence à prendre conscience du fait social que c'est principalement la presse qui façonne l'opinion. L'essentiel, il faut le dire, est d'apprécier ce facteur assez longtemps avant nous. Aujourd'hui encore il y a énormément à faire pour amener toutes les catégories



est le meilleur remède connu contre l'insolation, les éruptions dues à la chaleur, l'eczéma, les pieds enflés, les piqûres et les ampoules. C'est un aliment de la peau.

Chez tous les pharmaciens et dans tous les magasins, 50c.

d'esprits à saisir ce point fondamental.

Tâche laborieuse, cependant, tâche bien nécessaire. Les papes ne nous ont-ils pas donné, les premiers, l'avertissement: "Ah! la presse, s'écriait Pie X, on ne comprend pas encore son importance. Ni les fidèles, ni le clergé ne s'en occupent comme il le faudrait. Les vieillards disent quelquefois que c'est une oeuvre nouvelle et que jadis on savait bien les choses s'occuper des journaux. C'est bien dit: autrefois! autrefois! Mais on ne fait pas attention qu'autrefois le poison de la mauvaise presse n'était pas répandu partout et que, par conséquent, le contrepoison des bons journaux n'était pas nécessaire. Il ne s'agit pas d'autrefois; nous sommes à aujourd'hui!... En vain, vous bâtissez des églises, vous prêchez des missions, fondez des écoles: toutes vos bonnes oeuvres, tous vos efforts seraient détruits, si vous ne saviez pas manier en même temps l'arme défensive et offensive de la presse catholique, loyale, sincère."

La Providence a ses desseins, et elle choisit ses instruments où elle veut. Elle a inspiré d'abord à quelques hommes la volonté de fonder des journaux catholiques et leur a donné le courage de les maintenir par le dévouement qui a connu des heures héroïques. La France a eu un Veillot, l'Allemagne un Windthorst, le Canada un Tardivel. Chaque pays a compté un petit nombre de précurseurs, héros obscurs ou glorieux, qui se sont servis de leur plume comme d'une épée dans cette nouvelle croisade des temps modernes. Leur exemple a suscité d'autres dévouements, recruté d'autres soldats, et la presse catholique est aujourd'hui une force qui compte, qui commence à faire sentir son influence pour la réforme de l'opinion publique, pour sa transformation chrétienne.

Chez nous, la presse mauvaise, la presse neutre — celle de langue française du moins — a pris surtout l'aspect d'une presse politique, isolant de l'esprit public l'idée religieuse sans encore oser l'attaquer de front, déformant peu à peu toutefois la mentalité si profondément chrétienne de notre peuple.

C'est tout d'abord pour réagir contre la perversion politique que fut fondé le "Devoir", par un homme qui a connu du monde politique toutes les luttes, suscité les admirations, soulevé les haines, et qui a toujours marché droit. La droiture de son esprit, la noblesse de son caractère, l'amour de sa race, la profondeur de sa foi devaient l'amener à pousser la lutte plus à fond, à le conduire à faire de son journal un journal catholique avant tout. C'est ce qu'il est aujourd'hui, avec une valeur morale, une maîtrise intellectuelle, qui s'imposent.

Et aujourd'hui le "Devoir" rend un autre service en faisant l'éducation du peuple par sa campagne de propagande de presse catholique. Les témoignages qui lui viennent de partout sont extrêmement intéressants. Ils montrent que dans toutes les classes sociales, dans tous les coins du pays, son travail de défense religieuse et nationale est apprécié et approuvé, et les actes appuient les paroles, les souscriptions arrivent abondantes et généreuses, les dévouements se multiplient.

Le groupe franco-canadien de l'Ouest a lui aussi le devoir de reconnaissance et de justice d'appuyer cette propagande. Nous sommes sûrs qu'il s'en acquittera selon ses moyens, dans l'excellent esprit de solidarité qu'il a toujours montré pour l'avancement de la cause franco-catholique au Canada.

A.-F. AUGLAIR, O.M.I.

PACIFIQUE CANADIEN
Des trains additionnels circuleront entre
MONTREAL et LABELLE, MONTREAL et STAYNERVILLE, MONTREAL et STE-THERESE,
à partir du dimanche, 27 juin.
Pour plus amples informations s'adresser à l'agent des billets.



La Croisière des Grands Lacs

SAVEZ-VOUS que la température de l'eau du lac Supérieur ne dépasse jamais les 40 degrés au-dessus? C'est pourquoi, pendant que vous étouffez de chaleur sur l'asphalte des grandes villes, une fraîcheur printanière ne cesse de régner sur l'onde limpide de l'immense mer d'eau douce.

Avez-vous fait le choix de votre voyage de vacances pour cet été? Pourquoi ne pas entreprendre cette croisière de cinq jours, sur les lacs et les rives du Pacifique Canadien, de Port McNicoll à Port William et retour.

Les cabines sont spacieuses et confortables, la cuisine délicieuse et le service excellent; tout contribue à rendre le séjour à bord parfaitement agréable.

S'il vous reste du temps, une excursion de pêche sur la rivière Nipigon ou le lac des Bois, occupe facilement une semaine supplémentaire.

BUREAU DES BILLETS: — 141-143 rue St-Jacques, tel. Main 8225, gare de la rue St-Jacques, de Westmount, de la Place Viger et du Mile-End; — F. C. LYDON, agent des voyageurs pour la cité: 141-143 rue St-Jacques, Montréal.

UN COUP
DE CHANCE

WM. DUNCAN, UN FORGERON DE WINNIPEG, ET AUTREFOIS D'ECOSSE, EXPRIME L'ESPOIR QUE LE TANLAC SOIT BIEN TÔT CONNU EN ECOSSE, CAR IL DIT QUE CE MEDICAMENT EST MERVEILLEUX.

"Même si j'avais dû venir d'Ecosse en Amérique, pour n'y trouver que le Tanlac, je ne le regretterais pas, car ce merveilleux médicament m'a complètement remis sur pied et a fait de moi un homme nouveau", a déclaré William Duncan, un forgeron domicilié à Rosebank, Camp, River Park, Winnipeg.

"Lorsque j'arrivai en ce pays il y a environ quatre mois, j'étais un homme malade, presque dans l'impossibilité de travailler", continua M. Duncan. Il y a environ six ans, alors que je vivais à Greenock, ma santé commença à s'altérer. Mon estomac se détacha tellement que je ne pouvais même pas manger une assiette de gruau sans en souffrir cruellement par la suite. Environ une heure après avoir pris mon repas, à la boutique, j'éprouvais de terribles douleurs dans l'estomac qu'elles me courbait au point que je me mettais la tête entre les genoux, j'étais très constipé et j'avais de terribles maux de tête. Je souffrais de cruelles insomnies. Je maigris de trente-quatre livres et je devins si faible que je ne pouvais plus lever un marteau. Il me fallut à plusieurs reprises abandonner mon travail et chômer pendant des semaines. Comme question de fait, avant de commencer à prendre du Tanlac, je restais douze mois sans travailler. Je dépensai une petite fortune en traitements et en médicaments de toutes sortes. Je suis au regret de dire que rien ne me fit de bien.

"C'est dans le train, au cours du trajet de Halifax à Winnipeg, que j'entendis pour la première fois parler du Tanlac. Je racontais mes souffrances à une dame qui me recommanda le Tanlac avec tant de chaleur, tant d'enthousiasme que rendu à Montréal, je profitai d'un arrêt du train pour me rendre à une pharmacie et me procurer une bouteille de ce médicament dont on disait tant de bien et avec une telle conviction. Cette première bouteille me procura un tel soulagement que je continuai à en prendre. J'en ai pris maintenant cinq bouteilles et mes amis d'autrefois ne me reconnaîtraient que bien difficilement. J'ai un véritable appétit de loup et la digestion me cause plus le moindre ennui. Je ne suis plus ce que c'est que d'avoir des douleurs à l'estomac après mes repas. Je n'ai plus de maux de tête et je dors très profondément la nuit. Je me lève le matin parfaitement frais et dispos. J'ai déjà engraisé de dix-neuf livres et je suis assez fort pour travailler aussi bien que dans mes meilleurs jours et sans en ressentir une fatigue excessive. Le Tanlac est en vérité un médicament merveilleux. Je n'ai qu'un désir, c'est qu'en Ecosse, on en connaisse les merveilleuses qualités. Je souhaite de plus que tous les malheureux qui souffrent comme j'ai souffert lisent les lignes qui précèdent et prennent du Tanlac. Je suis convaincu que ce remède sans pareil leur fera autant de bien qu'il m'en a fait à moi-même."

Le Tanlac est maintenant en vente à Montréal dans les pharmacies du Dr Leduc dans les pharmacies de M. L. Quenneville, Guérin et Bélanger, et dans les pharmacies Jassby; à Verdun, chez M. Henri-P. Fabien, pharmacien; à Lachine, chez M. Henri Le Cavalier, pharmacien, et à Longueuil, chez M. J.-A. Huot, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac. (ann.)

Le Tanlac est maintenant en vente à Montréal dans les pharmacies du Dr Leduc dans les pharmacies de M. L. Quenneville, Guérin et Bélanger, et dans les pharmacies Jassby; à Verdun, chez M. Henri-P. Fabien, pharmacien; à Lachine, chez M. Henri Le Cavalier, pharmacien, et à Longueuil, chez M. J.-A. Huot, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac. (ann.)

Le Tanlac est maintenant en vente à Montréal dans les pharmacies du Dr Leduc dans les pharmacies de M. L. Quenneville, Guérin et Bélanger, et dans les pharmacies Jassby; à Verdun, chez M. Henri-P. Fabien, pharmacien; à Lachine, chez M. Henri Le Cavalier, pharmacien, et à Longueuil, chez M. J.-A. Huot, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac. (ann.)

Le Tanlac est maintenant en vente à Montréal dans les pharmacies du Dr Leduc dans les pharmacies de M. L. Quenneville, Guérin et Bélanger, et dans les pharmacies Jassby; à Verdun, chez M. Henri-P. Fabien, pharmacien; à Lachine, chez M. Henri Le Cavalier, pharmacien, et à Longueuil, chez M. J.-A. Huot, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac. (ann.)

Le Tanlac est maintenant en vente à Montréal dans les pharmacies du Dr Leduc dans les pharmacies de M. L. Quenneville, Guérin et Bélanger, et dans les pharmacies Jassby; à Verdun, chez M. Henri-P. Fabien, pharmacien; à Lachine, chez M. Henri Le Cavalier, pharmacien, et à Longueuil, chez M. J.-A. Huot, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac. (ann.)

Le Tanlac est maintenant en vente à Montréal dans les pharmacies du Dr Leduc dans les pharmacies de M. L. Quenneville, Guérin et Bélanger, et dans les pharmacies Jassby; à Verdun, chez M. Henri-P. Fabien, pharmacien; à Lachine, chez M. Henri Le Cavalier, pharmacien, et à Longueuil, chez M. J.-A. Huot, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac. (ann.)

Le Tanlac est maintenant en vente à Montréal dans les pharmacies du Dr Leduc dans les pharmacies de M. L. Quenneville, Guérin et Bélanger, et dans les pharmacies Jassby; à Verdun, chez M. Henri-P. Fabien, pharmacien; à Lachine, chez M. Henri Le Cavalier, pharmacien, et à Longueuil, chez M. J.-A. Huot, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac. (ann.)

Le Tanlac est maintenant en vente à Montréal dans les pharmacies du Dr Leduc dans les pharmacies de M. L. Quenneville, Guérin et Bélanger, et dans les pharmacies Jassby; à Verdun, chez M. Henri-P. Fabien, pharmacien; à Lachine, chez M. Henri Le Cavalier, pharmacien, et à Longueuil, chez M. J.-A. Huot, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac. (ann.)

Le Tanlac est maintenant en vente à Montréal dans les pharmacies du Dr Leduc dans les pharmacies de M. L. Quenneville, Guérin et Bélanger, et dans les pharmacies Jassby; à Verdun, chez M. Henri-P. Fabien, pharmacien; à Lachine, chez M. Henri Le Cavalier, pharmacien, et à Longueuil, chez M. J.-A. Huot, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac. (ann.)

Le Tanlac est maintenant en vente à Montréal dans les pharmacies du Dr Leduc dans les pharmacies de M. L. Quenneville, Guérin et Bélanger, et dans les pharmacies Jassby; à Verdun, chez M. Henri-P. Fabien, pharmacien; à Lachine, chez M. Henri Le Cavalier, pharmacien, et à Longueuil, chez M. J.-A. Huot, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac. (ann.)

Le Tanlac est maintenant en vente à Montréal dans les pharmacies du Dr Leduc dans les pharmacies de M. L. Quenneville, Guérin et Bélanger, et dans les pharmacies Jassby; à Verdun, chez M. Henri-P. Fabien, pharmacien; à Lachine, chez M. Henri Le Cavalier, pharmacien, et à Longueuil, chez M. J.-A. Huot, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac. (ann.)

Le Tanlac est maintenant en vente à Montréal dans les pharmacies du Dr Leduc dans les pharmacies de M. L. Quenneville, Guérin et Bélanger, et dans les pharmacies Jassby; à Verdun, chez M. Henri-P. Fabien, pharmacien; à Lachine, chez M. Henri Le Cavalier, pharmacien, et à Longueuil, chez M. J.-A. Huot, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac. (ann.)

Le Tanlac est maintenant en vente à Montréal dans les pharmacies du Dr Leduc dans les pharmacies de M. L. Quenneville, Guérin et Bélanger, et dans les pharmacies Jassby; à Verdun, chez M. Henri-P. Fabien, pharmacien; à Lachine, chez M. Henri Le Cavalier, pharmacien, et à Longueuil, chez M. J.-A. Huot, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac. (ann.)

Le Tanlac est maintenant en vente à Montréal dans les pharmacies du Dr Leduc dans les pharmacies de M. L. Quenneville, Guérin et Bélanger, et dans les pharmacies Jassby; à Verdun, chez M. Henri-P. Fabien, pharmacien; à Lachine, chez M. Henri Le Cavalier, pharmacien, et à Longueuil, chez M. J.-A. Huot, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac. (ann.)

Le Tanlac est maintenant en vente à Montréal dans les pharmacies du Dr Leduc dans les pharmacies de M. L. Quenneville, Guérin et Bélanger, et dans les pharmacies Jassby; à Verdun, chez M. Henri-P. Fabien, pharmacien; à Lachine, chez M. Henri Le Cavalier, pharmacien, et à Longueuil, chez M. J.-A. Huot, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac. (ann.)

Le Tanlac est maintenant en vente à Montréal dans les pharmacies du Dr Leduc dans les pharmacies de M. L. Quenneville, Guérin et Bélanger, et dans les pharmacies Jassby; à Verdun, chez M. Henri-P. Fabien, pharmacien; à Lachine, chez M. Henri Le Cavalier, pharmacien, et à Longueuil, chez M. J.-A. Huot, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac. (ann.)

Le Tanlac est maintenant en vente à Montréal dans les pharmacies du Dr Leduc dans les pharmacies de M. L. Quenneville, Guérin et Bélanger, et dans les pharmacies Jassby; à Verdun, chez M. Henri-P. Fabien, pharmacien; à Lachine, chez M. Henri Le Cavalier, pharmacien, et à Longueuil, chez M. J.-A. Huot, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac. (ann.)

Le Tanlac est maintenant en vente à Montréal dans les pharmacies du Dr Leduc dans les pharmacies de M. L. Quenneville, Guérin et Bélanger, et dans les pharmacies Jassby; à Verdun, chez M. Henri-P. Fabien, pharmacien; à Lachine, chez M. Henri Le Cavalier, pharmacien, et à Longueuil, chez M. J.-A. Huot, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac. (ann.)

WRIGLEY'S

Pour le père, la mère, les garçons et les filles. Une friandise pour personne de tout âge — au travail ou au jeu.

Une gomme bienfaisante!

Quand vous êtes nerveux et fatigué, voyez comme elle rafraîchit.

Sa Saveur Dure Toujours

WRIGLEY'S DOUBLEMINT CHEWING GUM
PEPPERMINT

WRIGLEY'S JUICY FRUIT CHEWING GUM
THE FLAVOR LASTS

WRIGLEY'S SPEARMINT
THE PERFECT GUM LASTS
MINT LEAF FLAVOR

Hermétiquement Cachetée

Se Conserve Fraîche

CHEMIN DE FER NATIONAL DU CANADA - GRAND TRONC

Unification du Service de Trains

Billets bons sur les deux lignes au choix du voyageur

MONTREAL - OTTAWA

En vigueur le 27 Juin 1920

CEDULES

GARE ET TERMINAL	No du train	G. T.	C. N.	G. T.	C. N.	G. T.	C. N.
Dép. MONTREAL (gare Bonaventure)	47	8.15 a.m.	5	8.15 a.m.	51	8.15 p.m.	53
Dép. MONTREAL (terminus Tunnel)	48	8.30 a.m.	8	8.30 a.m.	52	8.30 p.m.	54
Arr. OTTAWA (gare Union)	49	11.45 a.m.	9	11.45 a.m.	53	11.45 p.m.	55

GARE ET TERMINAL	No du train	G. T.	C. N.	G. T.	C. N.	G. T.	C. N.
Dép. OTTAWA (gare Union)	48	8.30 a.m.	8	8.30 a.m.	52	8.30 p.m.	54
Arr. MONTREAL (terminus Tunnel)	47	12.00 midi	5	12.00 midi	51	12.00 p.m.	53
Arr. MONTREAL (gare Bonaventure)	49	12.00 midi	9	12.00 midi	53	12.00 p.m.	55

*Tous les jours. *Tous les jours, dimanche excepté.

CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT
Wagons-observatoires. Wagons-salon et buffet. Voitures modernes.

BILLETS
Les billets entre Montréal et Ottawa dans les deux directions seront acceptés comme suit:

S'ILS SONT MARQUES VIA	SERONT ACCEPTES SUR LES TRAINS DU
Chemin de fer National du Canada :	Chemin de fer National ou sur le Grand-Tronc.
Système du Grand-Tronc :	Système du Grand-Tronc ou sur le Chemin de fer National du Canada.

Ce service de train unifié augmentera considérablement le confort et le plaisir des voyageurs entre Montréal et Ottawa.
Pour plus amples détails, s'adresser aux agents de billets à Montréal ou à Ottawa.

L'ESPRIT DE SAINTE-BEUVE
On parlait femmes devant Sainte-Beuve, et qu'on n'en dit rien: — Confier un secret à une femme, c'est cacher un billet de banque sous une plaque de verre.

— Papa, achète-moi un tambour, — Pour nous casser les oreilles n'est-ce pas? — Oh! non, papa, je promets de n'en jouer que lorsque ma soeur Alice jouera du piano.

LA SEMAINE SOCIALE

(Suite de la 4e page)

n'y a jamais deux situations identiques.

L'on ne saurait trop insister sur la nécessité des enquêtes, aussi utiles pour le moins à ceux qui interrogent qu'à ceux qui sont interrogés.

ETUDE DU PAYS. — Dans une même province, une paroisse diffère souvent d'une autre paroisse. Le sol, la culture, le commerce, les habitants sont autres. Par suite, les intérêts, les besoins, les souffrances sont autres comme aussi les aptitudes, les possibilités ou les impossibilités. Patience, esprit d'observation.

2. NECESSITE D'UNE ELITE. — Une élite est toujours nécessaire comme une tête à un homme. C'est une loi générale. Dieu nous a donné cet exemple dans la création. Les anges, les saints, les étoiles, les fleurs ont leur aristocratie. Jésus dans l'oeuvre de la Rédemption se choisit douze apôtres. Dans l'Eglise, il y a une sélection continue du divin Fondateur qui appelle.

LE CLERGE

Former les idées sociales du clergé est une des plus urgentes nécessités de notre temps.

Et c'est par le séminaire qu'il faut commencer. Je sais bien combien est déjà laborieuse la vie du séminaire. Mais avec l'année d'études supplémentaire exigée par le nouveau code, il serait sans doute facile d'introduire suivant une méthode nouvelle un enseignement déjà vieux. Car après tout, l'enseignement social, c'est l'enseignement de l'Eglise, dans son plein épanouissement, son ampleur, sa précision avec ses principes invariables et ses distinctions nécessaires, tel qu'on l'ont fait apparaître depuis vingt-cinq ans les Encycliques, les allocutions, les décrets de Léon XIII, de Pie X et de Benoît XV.

Ce dernier pape devient encore plus pressant. N'écrit-il pas tout dernièrement à l'archevêque de Bergame que les prêtres doivent inscrire au nombre de leurs devoirs "celui de se dévouer à la science et au mouvement social dans la mesure où ils le pourront, par l'étude, par la vigilance, par l'action. Qu'ils aident par tous les moyens ceux qui travaillent dans ce but."

Mais comment les jeunes prêtres, jetés dans l'exercice du ministère, pourront-ils orienter leur conscience et leur jugement, dans l'organisation des oeuvres sociales, s'ils n'ont point reçu au séminaire leur formation première? Et je ne parle pas simplement de leur formation doctrinale. Comment plus nécessaire est la connaissance des oeuvres populaires et l'entraînement à l'action.

Il importe de donner aux jeunes prêtres l'amour des oeuvres avec le sentiment de leur nécessité. Il s'agit de bien les mettre en face de la réalité.

Organisations de patronages ou des cercles, connaissances nécessaires à la création des mutualités, des syndicats, des caisses rurales. Les manuels pratiques abondent.

Le cardinal Boggiani, archevêque de Gênes, adressait tout récemment à son clergé une lettre très remarquée sur le sujet qui nous occupe. Il rappelait au clergé paroissial son devoir et le mettait en garde contre un double écueil : se vouer tellement aux oeuvres que l'on ne se préoccupe nullement des oeuvres. Lisons plutôt :

"La participation du clergé aux oeuvres de l'action catholique n'est pas seulement conseillée; il y a là un véritable et grave devoir que le prêtre doit remplir, suivant les circonstances de temps et de lieux."

"En conséquence manquent à leur devoir et sont à blâmer hautement tous prêtres et spécialement les curés qui, oubliant de la partie essentielle de leur saint ministère, se consacrent tellement aux oeuvres extérieures et matérielles qu'elles deviennent leur idéal exclusif et accablent toute leur activité; pareille conduite, porte une très grave atteinte à l'intérêt de leur caractère de ministres de Dieu et témoigne d'une coupable négligence de leur ministère spirituel. Ne manquent pas moins à leur devoir et ne sont pas moins condamnables les autres prêtres qui, après s'être acquittés des fonctions du ministère assignées à chaque jour, négligent complètement pour renouveler l'esprit chrétien de leurs ouailles, de recourir à cette action extérieure bien comprise et bien réglée, qui sagement conduite concourt si puissamment au progrès moral, religieux et économique des populations."

LA SEMAINE SOCIALE

M. Léon-Mercier Gouin

L. LA DOCTRINE ET LE PASSE

Remontant au droit naturel, M. Léon-Mercier Gouin étudie tout d'abord, à la lumière de l'encyclique "Rerum Novarum", la légitimité intrinsèque des syndicats professionnels. Au jeu brutal de la lutte pour la vie, de Darwin, de la libre concurrence absolue, il oppose le principe bienfaisant de la coopération, de "la naturelle sociabilité de l'homme". M. Gouin après avoir constaté cette tendance instinctive des êtres humains à se grouper en société, déclare que l'Etat ne saurait interdire les associations syndicales puisque le droit d'existence leur a été octroyé par la nature elle-même.

Faisant encore un pas sous l'égide pontificale, le conférencier proclame la nécessité des syndicats ouvriers. Les travailleurs peuvent se syndiquer : ils doivent se syndiquer. En promulguant sa Grande Charte de l'humanité laborieuse, dit-il, Léon XIII a, dès le début, déploré "la misère inintermittente des classes inférieures". Il a flagellé implacablement les mauvais riches. Sa voix virile a flétri l'usure ainsi que les monopoles de cette ploutocratie "qui impose un joug presque servile à l'innombrable multitude des prolétaires."

Parmi les principales causes de l'isolement industriel "des travailleurs isolés et sans défense", il faut citer la disparition des corporations anciennes, prototypes des "trade-unions". Le grand sociologue du Vatican voit en elles le correctif nécessaire des abus de la libre concurrence. En effet, la liberté sans l'égalité des concurrents de-

LA VIE SPORTIVE

(Suite de la 7e page)

LA CROSSE À SAINT-HENRI

Dimanche après-midi, au terrain de la rue Rose de Lima, à Saint-Henri, il y aura une partie de crosse entre le Penny Electric et le Saint-Zotique. Ce soir, le Saint-Zotique aura une grande pratique, plusieurs nouveaux joueurs qui ont été engagés cette semaine, se joindront à l'équipe régulière et pratiqueront ferme, afin d'être en forme pour dimanche prochain.

Le Saint-Zotique qui a été défait par le Penny Electric, il y a quinze jours, tentera l'impossible pour faire oublier ce dernier échec. Billy Walsh, Olivier Secours et deux joueurs du National ont signé leur contrat pour le Saint-Zotique.

La partie de crosse commencera à 3 h 15 et sera arbitrée par E. Robertson et Philippe Lalonde. Ce dernier, qui est capitaine du Saint-Zotique, devant se marier lundi prochain, la direction du club a jugé à propos de lui faire arbitrer sa dernière partie de crosse comme célibataire.

Les deux équipes étant au complet, la partie ne manquera pas d'être intéressante.

SAINT-ARSENE CONTRE ST-HENRI AU SHAMROCK

La ligue de baseball de la Cité, organisée pour dimanche prochain un programme des plus intéressants. Les deux parties à l'affiche sont en effet les suivantes :

1 h. 30 — Lachine vs Athlétique.
3 h. 30 — Saint-Arsène vs Saint-Henri.

Comme on le voit, les amateurs de sport sont assurés de voir du sport et du beau sport. L'Athlétique qui vient de remporter sa première victoire avec son équipe renforcée et améliorée fera une grande lutte au Lachine. Il est certain que maintenant que l'Athlétique a réussi à secouer la malchance qui le poursuivait et qui s'acharnait après lui, il va causer des surprises et se mettre en évidence. Le Lachine cependant combattra avec la dernière énergie pour tenir tête à l'Athlétique et lui arracher la victoire si possible.

La deuxième partie du programme devrait être une toute sensationnelle. Le Saint-Arsène et le Saint-Henri sont en effet les deux clubs qui ont joué le 23 mai la mémorable partie de 20 manches qui a marqué l'établissement d'un nouveau record pour le baseball au Canada. Il est certain que ces deux clubs lutteront l'un contre l'autre avec la dernière énergie. Le Saint-Arsène qui n'a remporté que des victoires depuis le commencement de la saison, veut continuer la marche triomphale, tandis que le Saint-Henri qui a été battu dans la partie de vingt innings, mais qui joue en grande forme depuis quelque temps, s'efforcera de prendre une belle revanche sur son échec du 23 mai. Le programme de dimanche sera un régal.

II — NOTRE LEGISLATION ACTUELLE : L'AVENIR.

Le jeune avocat ébauche ensuite en un rapide raccourci l'évolution des trade-unions en Angleterre, au siècle dernier. Puis, il analyse notablement la législation pourvoyant à la constitution de "syndicats enregistrés", véritables quasi-corporations. Copie servile de la mesure impériale de 1871, cette législation est un compromis timide et inefficace. Personne ne se prévaut de ses dispositions. Car, elle impose aux syndicats des charges sérieuses sans leur accorder aucune exemption qu'ils n'aient déjà par les articles de notre code criminel. A part quelques très rares exceptions, nos syndicats ouvriers évitent la reconnaissance civile. Ils préfèrent demeurer de simples syndicats de fait afin, prétendent-ils, d'échapper aux conséquences de la responsabilité corporative. Malheureusement, voilà le grand argument qu'invoquent les patrons jusqu'à l'ultime limite pour refuser de négocier avec les associations ouvrières. On ne contracte pas d'obligation, soutiennent-ils, envers une collectivité irresponsable. Il n'y a pas, déclarent-ils, de droit collectif à moins qu'il n'y corresponde une obligation collective.

M. Gouin voit dans l'immunité civile dont jouit actuellement le syndicat une entrave sérieuse au progrès social dans ce pays. A cette anarchie de notre loi, il impute en bonne partie notre instabilité industrielle. Passant aux réformes, il suggère d'adopter le principe de la loi française du 12 mars 1920. Il voudrait ici comme en France que tout groupement ouvrier de fait devienne aussitôt que formé une entité juridique, une personne morale. Nous aurions là une corporation née spontanément, pour ainsi dire, et exemptée des formalités ordinaires. Ce projet, ajoute M. Gouin, sera mal accueilli; il n'en est pas moins nécessaire pour la société tout aussi bien que pour les classes ouvrières. C'est le seul moyen de légaliser la convention collective, gage indispensable de sécurité économique. Il n'y a point d'autre manière de protéger les patrons tout aussi bien que les employés contre la violation de ces engagements d'honneur que l'on appelle des traités de paix industrielle. Le conférencier rappelle le conseil de Léon XIII, déclarant : Il importe que les lois favorisent l'esprit de propriété parmi les masses populaires. Il recommande de faire disparaître toute restriction au droit des syndicats de posséder des immeubles. Il suggère de protéger officiellement les marques syndicales (labels), véritable propriété des travailleurs, garantie de compétence.

Les associations professionnelles ont devant elles un champ d'action presque illimité. Incompréhensibles instruments de progrès social, suivant l'expression du grand apôtre qui nous a laissés l'encyclique "Rerum Novarum", elles embrassent à peu près toutes les oeuvres. Aussi, puis-je nous avons encore presque tout à faire, au Canada, dans le domaine des assurances sociales, nous devons prendre pour base le syndicat quand nous établissons enfin un système humanitaire de pension contre le chômage, les maladies professionnelles, la vieillesse. L'Angleterre a su profiter des avantages incompréhensibles qu'offrent les groupements syndicaux. Nous avons là un organisme que l'Etat n'a plus le droit d'ignorer. C'est le facteur par excellence de la reconstruction qui s'impose. L'orateur termine en exhortant chacun à se mettre à la part qui lui incombe et à travailler sans délai à la restauration des moeurs chrétiennes et de la paix sociale.

OKA VSTERREBONNE

Le club Oka a été rendre visite au Terrebonne, dimanche passé, et a été défait par ce dernier par 13 à 5, dans une toute de neuf manches, mais il s'en est fallu de peu qu'elle ne fut arrêtée à la 3e manche, mais les Oka en vrais sportsmen, ont continué la partie jusqu'à la fin.

Dimanche prochain, le Oka recevra la visite du Abel-Fortin et le 4 juillet le Oka ira à Beauharnois, y rencontrer le club de l'endroit.

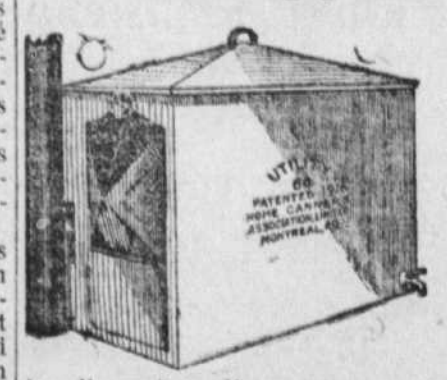
Pour informations s'adresser R. Mallette, 185a Versailles. Tél. Uptown 6888.

GROS PROFITS DANS LES CONSERVES DOMESTIQUES

Avant la guerre, la fabrication des conserves à la maison donnait des profits substantiels. Aujourd'hui, avec les prix élevés de tous les articles d'alimentation, cette fabrication constitue une véritable mine d'économies.

La mise en conserve à domicile n'est pas un problème si vous possédez

Un Appareil "UTILITY"



Le seul appareil qui donne satisfaction. Approuvé par les gouvernements, les collèges agricoles et les particuliers. Il se paie rapidement par son travail. Garantie absolue. Simple — Robuste — Economique. Un enfant peut le faire fonctionner. Il sert aux démonstrations dans les écoles agricoles.

Avec l'appareil UTILITY les fruits peuvent se mettre en conserves pratiquement sans sucre, ce qui constitue une économie considérable, étant donné le prix exorbitant du sucre.

L'appareil UTILITY se fait en quatre dimensions. Vous pouvez mettre tous vos légumes et fruits en conserves — au temps voulu, pour tous les besoins de votre famille — et vous procurer ainsi des produits de qualité supérieure pour tout l'hiver, sans vendre le surplus au plus haut prix du marché.

L'Association des Fabricants de Conserves Domestiques Limitée vous garantit de disposer de votre surplus. Vous n'avez à vous occuper que de la mise en conserves. Les boîtes, étiquettes, etc., vous sont fournies aux plus bas prix par l'Association.

Il y a un gros marché pour tous vos produits. Ne les laissez pas se perdre. Quelques dollars placés dans l'Utility vous permettent de devenir fabricant.

Ecrivez pour brochures, catalogues et tous renseignements. Hâtez-vous de retenir votre appareil, car la demande, cette année, promet de dépasser la production.

ASSOCIATION DES FABRICANTS DE CONSERVES DOMESTIQUES LIMITEE

60 rue Notre-Dame Est. Montréal.

Agents demandés partout

ABEL-FORTIN VICTORIEUX

Dimanche dernier, 13 le club Abel-Fortin recevait la visite du club Turcot, au terrain de la United Shoe Co., rue Bennett.

Le résultat fut de 10 à 5, en faveur d'Abel-Fortin qui s'assura la victoire des deux premières manches, comptant 9 points contre 0 pour les visiteurs. Cependant, à partir de ce moment, la partie fut absolument intéressante.

A la quatrième manche, le lanceur Boileau, du Turcot, un peu démoralisé au commencement par quelques erreurs de ses hommes, reprit son aplomb, et les gars d'Abel-Fortin ne complèrent un autre point qu'à la dernière manche seulement. Admettons cependant que vu l'heure avancée et le résultat assuré, ils prenaient les choses plus aisément.

L'arbitre Henri Gilbert mérite les félicitations des deux clubs.

Voici le score par inning :

Turcot . . . 000200030 — 5
Abel-Fortin . . . 540000001 — 10

Noms des joueurs — Abel-Fortin : A. Baril Lafond, Alex. Dugas, E. Dufort, Paquette, Béron, Lemay, Côté, Roy.

Turcot : Fontaine, Faucher, D. Roy, E. Cayer, Bellefleur, A. Cayer, T. Laplante, E. Boileau, Euch. Boileau.

La batterie d'Abel-Fortin s'est particulièrement distinguée; le lanceur Côté retirant 17 hommes au bâton. Les joueurs du champ ont aussi fait de la bonne besogne.

Abel-Fortin ira rencontrer le club Oka, dimanche prochain. Le départ se fera à 12 h. 15 (heure de Montréal), gare Windsor. Les amis sont invités. Le club est libre à partir du 4 juillet, et il aimait à rencontrer n'importe quel bon club de Montréal, ou d'en dehors.

Pour informations : René Dussault, soc. 877, Lassalle, Maisonneuve. Tél. Las. 2533.

L'Athlétique victorieux

On nous informe que l'Athlétique, de la Ligue de la Cité, a défait les Three Rivers Shipyard par un score de 5 à 2, en sept manche, alors que les visiteurs laissèrent le terrain, hier soir.

Score par manche :

Shipyards . . . 0001010 — 2 4 2
Athlétique . . . 0010022 — 5 8 2

Batteries : Grevier et Quinn; Capistrand, Cramm et Spillman.

Le classement des équipes

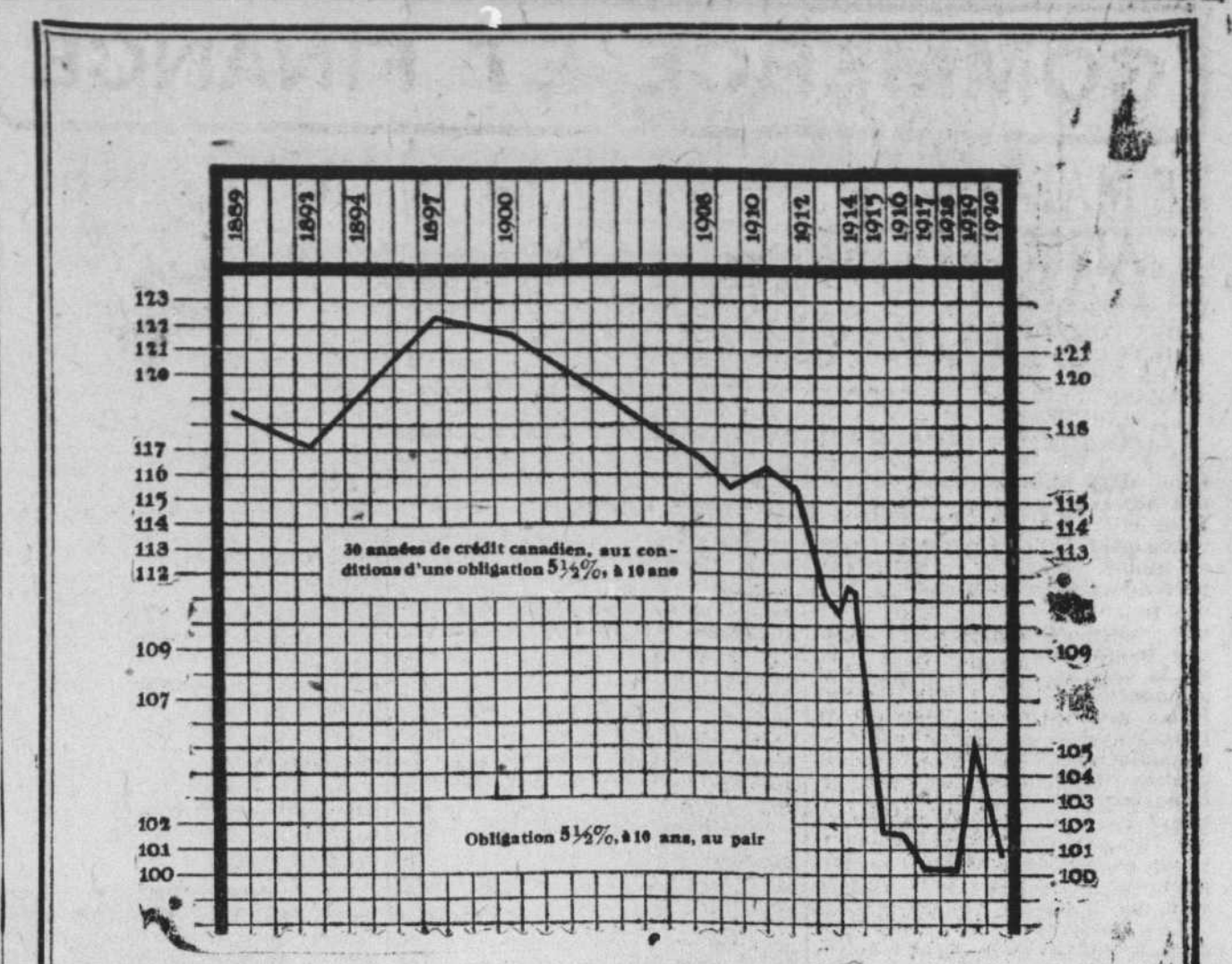
LIGUE NATIONALE			
	G.	P.	P.C.
Cincinnati . . .	32	23	582
Brooklyn . . .	30	24	556
Chicago . . .	30	27	526
St-Louis . . .	31	28	525
Pittsburg . . .	25	26	490
Boston . . .	23	27	460
New-York . . .	25	32	439
Philadelphie . . .	24	33	421

LIGUE AMERICAINE			
	G.	P.	P.C.
Cleveland . . .	39	19	672
New-York . . .	39	22	639
Chicago . . .	33	25	569
Washington . . .	28	26	519
Boston . . .	28	27	509
St-Louis . . .	28	30	483
Detroit . . .	20	38	345
Philadelphie . . .	16	44	267

LIGUE INTERNATIONALE			
	G.	P.	P.C.
Toronto . . .	39	23	629
Buffalo . . .	37	22	627
Baltimore . . .	38	23	627
Akron . . .	34	25	576
Reading . . .	30	30	500
Jersey City . . .	25	33	417
Rochester . . .	23	39	371
Syracuse . . .	15	44	234

Chemin de fer du Grand-Tronc

Les compagnies de chemins de fer du Grand Tronc et du Vermont Central, transporteront leurs bureaux au No 230 rue Saint-Jacques, une fois les affaires du mois terminées, le 30 juin 1920. (rec.)



Une plus-value de 21% sur un Effet public

Un titre 5 1/2% de fonds d'Etat canadien remboursable en 1837, acheté au prix actuel, vaudra à l'acquéreur une plus-value de 21%, si, dans le cours des sept années qui vont suivre, la valeur de ces obligations atteint, par exemple, au niveau de l'année 1897.

Le graphique ci-dessus fait voir les prix auxquels se vendraient les présentes émissions 5 1/2% du Gouvernement qui ont encore 10 années à courir, au rendement qu'ont rapporté les fonds d'Etat dans le passé.

L'histoire enseigne qu'après les époques de grande rarefaction des capitaux, comme celle que nous traversons aujourd'hui, succède une période de surabondance des capitaux, où le taux de l'intérêt baisse et où, par conséquent, le prix des obligations monte. On passe ainsi d'un extrême à l'autre.

L'expérience démontre qu'un pareil changement des conditions peut se produire beaucoup plus tôt qu'on ne le croit généralement.

A partir de 1816, après les guerres napoléoniennes, les valeurs françaises et anglaises gagnèrent 20% en deux ans et 25% en huit ans.

En plus de ces probabilités de plus-value, il y a la certitude du bénéfice résultant de l'exemption de tout impôt fédéral sur le revenu pendant dix-sept ans, ce qui représente la plus longue période durant laquelle il soit possible de s'assurer un revenu exonéré de l'impôt.

Après mûre délibération, nous avons résolu de recommander fortement l'achat, à 101 et les intérêts, des fonds fédéraux canadiens 5 1/2%, remboursables en 1837.

ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIER EN OBLIGATIONS

Groupe de l'Est	
A. E. Ames & Co., 120, rue St-Jacques, Montréal	McDougall & Cowans, 136, rue St-Jacques, Montréal
Atlas Bond Corp., Ltd., 232, rue St-Jacques, Montréal	Municipal Debenture Corp. Ltd., 132, rue St-Pierre, Québec
Balfour, White & Co., 136, rue St-Jacques, Montréal	National Bond Co. Inc., 145, rue St-Jacques, Montréal
Beausoleil, Limitée, 112, rue St-Jacques, Montréal	National City Co. Ltd., 74-0, rue N.-Dame, Montréal
H. M. Bradford, Imm. Métropole, Halifax	Neabitt, Thompson & Co., Ltd., 222, rue St-Jacques, Montréal
Canadian Bonds Co., 180, rue St-Jacques, Montréal	Neuville, Bellet et Cie, 126, rue St-Pierre, Québec
Crédit Canada Ltée, 145, rue St-Jacques, Montréal	Provincial Securities Co., 105, Côte de la Montagne, Québec
Crédit Canadien Inc., 99, rue St-Jacques, Montréal	Quebec Bond Co., 120, rue St-Jacques, Montréal
Dominion Securities Corp. Ltd., 189, rue St-Jacques, Montréal	J. M. Robinson & Sons, St-Jean, N.-B.
Eastern Securities Co. Ltd., 193, rue Hollis, Halifax	H. B. Robinson & Co., 157, rue St-Jacques, Montréal
Foster, Barrett, Ripert & Low, Ltd., 120, r. St-Jacques, Montréal	Meredith Rountree, 4, rue de l'Hôpital, Montréal
Greenshield & Co., 17, rue St-Jean, Montréal	Sterling Securities Co. Ltd., Halifax, N.-E.
Harris, Forbes & Co., 21, rue St-Jean, Montréal	J. P. L. Stewart, Sherbrooke, P.Q.
Hanson Brothers, 160, rue St-Jacques, Montréal	St-Cyr, Gonthier et Frigon, 103, rue St-Fr.-Xavier, Montréal
René-T. Leclerc, 160, rue St-Jacques, Montréal	Thornton, Davidson & Co. Ltd., 120, rue St-Jacques, Montréal
W. F. Mahon & Co., 177, rue Hollis, Halifax	United Financial Corp. Ltd., 112, rue St-Jacques, Montréal
J. A. Mackay & Co., Ltd., 160, rue St-Jacques, Montréal	Winans, Dickinson & Whitehead Ltd., 145, r. St-Jacques, Montréal
J. C. Mackintosh & Co., 184, rue Hollis, Halifax	Hew R. Wood, Co., 17, rue St-Jean, Montréal
Mackenzie & Kingman, 19, rue St-Jean, Montréal	Wood, Gundy & Co., 157, rue St-Jacques, Montréal

Chemin de fer Pacifique Canadien	
MONTREAL-QUEBEC	
Le chemin de fer Pacifique-Canadien donne un excellent service de trains de voyageurs entre Montréal et Québec, lequel service comprend "Le Frontenac", qui part de Montréal, et "Le Viger", qui part de Québec.	
(Temps normal de l'Est).	
"Le Frontenac" — tous les jours.	
POUR L'EST	
Dép. gare Windsor . . .	9.45 a.m.
POUR L'OUEST	
Dép. de Québec . . .	4.20 p.m.
Ar. Trois-Rivières . . .	6.20 p.m.
Ar. Mile-End . . .	9.05 p.m.
Ar. gare Viger . . .	9.20 p.m.
Les deux trains sont du type le plus moderne, comprenant wagons de première et de seconde classes, wagon-salon, wagon-observatoire et wagon-buffet.	
AUTRES TRAINS	
POUR L'EST	
En plus de ce service, des trains quittent Montréal, gare Viger, à 7 h. 50 a.m. et à 4 h. 15 p.m. tous les jours sauf le dimanche et à 10 h. 45 p.m. tous les jours, arrivant à Québec à 1 h. 55 p.m., à 9 h. 15 p.m. et à 5 h. 30 a.m. respectivement.	
POUR L'OUEST	
Les trains quittent Québec à 7 h. 50 a.m. tous les jours sauf le dimanche et à 2 h. p.m. et à 10 h. 45 p.m. tous les jours, arrivant à Montréal, gare Viger, à 2 h. 20 p.m. à la gare Windsor à 7 h. 15 p.m. et à la gare Viger à 5 h. 30 a.m. respectivement.	

POUR LES HEROS DU LONG-SAULT

(Suite de la 1^{re} page)

nous faisons à Carillon l'inauguration d'un modeste monument élevé à quelques pas de l'endroit même où Dollard et ses émules dans le sacrifice avaient voulu mourir pour que nous vivions.

Aujourd'hui que la victoire a ramené la paix dans nos foyers, nous pouvons, sans insulter les malheurs publics, faire retentir les échos du Mont-Royal de l'éclat des fanfares et du bruit des applaudissements; car, en ce jour, nous célébrons non seulement la fête des Canadiens français, mais j'oserais dire la fête de toute la race française, pour qui l'héroïsme est la première des vertus.

Mais de quels termes me servirais-je pour exprimer, comme nous le ressentons, la joie très vive et très profonde, de voir la République Française à cette cérémonie présentée à cette cérémonie par son consul général au Canada, M. Marcel de Verneuil et par le commandant de Ruffi de Pontevès, les officiers et les marins de l'avisio Ville d'Ys, qui sont venus incliner leurs nouveaux lauriers devant la statue d'un héros de chez-nous, partageant avec nos intrépides carabinières l'orgueil du triomphe, comme les fusiliers-marins avaient partagé avec eux dans les plaines de Flandre, à Ypres, à Dixmude et sur l'Yser, l'honneur de combattre et de souffrir pour la juste cause de l'idéale liberté. A la vieille France qui s'est souvenue, veuillez rapporter, Messieurs, le Salut de la Nouvelle France qui n'a jamais oublié.

Je n'aurais garde dans une telle solennité de laisser dans l'ombre qu'il recherche, l'éminent statuaire, M. Albert Laliberté, dont le fier descriptif de son œuvre a donné la vraie mesure de son art. Il a mis dans l'œuvre que vous admirez dans un instant, le meilleur d'un talent remarquable encore grand et exalté par le plus ardent patriotisme. Nos remerciements et nos félicitations vont également à l'architecte, M. Alphonse Vennart, à qui nous devons le piedestal d'un dessin si pur et d'une si imposante majesté; au constructeur, M. Georges Tremblay et à ses habiles ouvriers qui mirent dans leur travail, la conscience que l'on apporte à une tâche de grandeur et de beauté.

Enfin, je ne croirais pas m'être acquitté de toutes nos obligations si j'allais omettre de signaler à votre attention les précieux services que votre secrétaire, M. Emile Vaillancourt, n'a cessé de rendre au comité avec un dévouement qui n'est d'égal que son zèle pour la gloire de nos héros.

Il me faudrait, Messieurs, pour être complet et n'oublier personne, prolonger encore longtemps cette énumération; mais je sens que j'abuserais plus qu'il ne convient d'une bienveillance que sollicite un intérêt plus grand et je me hâte de prier M. le Consul de France de bien vouloir procéder à la cérémonie du dévoilement, mais pas avant cependant que j'aie remis à la ville de Montréal, représentée par son premier magistrat, la propriété de ce monument, assuré qu'elle sera fière de le posséder et jalouse de le conserver et de le transmettre dans l'avenir.

Le juge L. P. Brodeur

M. le Président,
Messieurs,
Son Honneur le Lieutenant-gouverneur aurait bien désiré assister à cette fête, mais des circonstances contraires l'en ont empêché. Il a tenu cependant à y être représenté et il m'a demandé de vouloir bien dire à M. le Président et aux membres du comité ses plus vifs regrets de ne pas être ici en ce moment.

Je désire, en son nom, exprimer au commandant et aux officiers de la Ville d'Ys la plus cordiale bienvenue dans cette province.

Ces visites des frégates françaises sont toujours accueillies avec le plus grand enthousiasme. Elles réveillent les vieux souvenirs et ravivent les sentiments d'affection et d'admiration pour la France.

Si nous consultons nos annales historiques du milieu du siècle dernier, nous y trouverons le récit des manifestations qui eurent lieu quand, pour la première fois, depuis 1760, le drapeau français, arboré sur la Capricieuse, faisait son apparition sur le Saint-Laurent.

C'est au cours des manifestations qui eurent lieu alors que fut érigé le monument des braves sur les plaines de Sainte-Foy.

Ce monument est à la mémoire des soldats anglais et français qui tombèrent dans la dernière bataille que les armées françaises et anglaises se sont livrée sur le sol canadien.

L'histoire du monde offre peu d'exemples semblables de voir le même bronze servir à honorer en même temps les vainqueurs et les vaincus.

Vous avez été conviés aujourd'hui, MM. les représentants de la France, au dévoilement d'une statue que l'on érige en mémoire des braves qui ont versé leur sang en 1660 pour la conservation à la France de cette colonie alors naissante.

Cette fête n'aurait pas été complète sans votre présence.

Nous sommes d'autant plus heureux de vous voir au milieu de nous que cela nous fournit l'occasion de vous exprimer toute notre admiration pour le génie militaire de la France et pour les glorieux faits d'armes qui ont été accomplis par ses soldats et ses marins pendant la terrible guerre qui vient de se terminer.

Puisse le sang des vôtres, qui s'est mêlé à celui des enfants du Canada pour la défense de la liberté et de la civilisation, faire germer l'œuvre d'harmonie et d'entente représentée dans le monument des braves, cimenter à tout jamais l'union de la France et de l'Angleterre et faire que les descendants de ces deux grands pays qui vivent sur le sol canadien se comprennent mieux et que cette manifestation leur inspire à tous une entente si désirable entre les fils d'une patrie

commune.

Me sera-t-il permis, M. le Président, de jeter au milieu de cette brillante fête nationale une note personnelle?

Un devoir de piété filiale m'a amené, ce matin, au pied de ce monument.

J'ai l'insigne honneur de pouvoir réclamer, comme l'un de mes ancêtres, de ces valeureux compagnons de Dollard, Blaise Juillet.

Blaise Juillet était le seul de cette petite troupe qui fut marié et qui ait laissé des descendants. M. de Maisonneuve, le fondateur de Montréal, lui avait concédé à une petite distance de l'endroit où nous sommes en ce moment, une terre qu'il était en train de défricher quand Dollard fit son appel aux armes.

Cette terre est devenue un des faubourgs les plus peuplés de cette ville.

La légende veut que les Français, en général, soient très attachés à leur famille et à leurs biens; nous en avons eu des preuves saisissantes dans la dernière guerre.

Cependant, Blaise Juillet, après avoir mis ordre à ses affaires temporelles et spirituelles, a eu le courage de dire adieu à sa femme et à ses enfants dont quelques-uns étaient encore au berceau, et de laisser ce coin de terre qu'il avait arrosé des sueurs de son travail et qu'il aimait tant, pour se joindre à Dollard et former cette phalange de héros dont nous commémorons aujourd'hui le souvenir.

Il ne devait jamais revenir... A la première escarmouche, à l'île Saint-Paul, deux de ses compagnons et lui-même perdaient la vie.

Sa fille, quelques années plus tard, épousa le syndic, ou, pour me servir d'un terme plus moderne, le maire de Montréal.

Et à la fin du 18^{ème} siècle, une des descendantes de cet ancien maire donnait le jour à celui qui fut mon grand-père et qui, en 1837, a généreusement versé son sang à Saint-Charles pour la défense des droits et des libertés qui nous sont si chers. Ces traditions familiales méritent d'être rappelées dans une circonstance comme celle-ci, non seulement pour raviver le culte du passé, mais pour les devoirs qu'elles doivent inspirer à la génération actuelle et à celles qui nous succéderont.

L'histoire de ces héros de 1660 est trop belle pour que la religion du souvenir ne nous ait pas inspiré l'obligation de la rappeler dans un monument impérissable.

Mais nous devons, sur le monument Maisonneuve de la Place d'Armes, un bas-relief représentant le combat du Long-Sault, mais nous avons aujourd'hui la satisfaction d'avoir érigé une statue digne de ces héros.

Ces braves étaient tous jeunes. Ils couraient à la vie et la vie leur souriait, mais dans une résolution inspirée du plus pur patriotisme et dominés par une indomptable bravoure, ils ont noblement offert leur vie pour sauver la colonie.

Ils sont morts sans avoir vu le résultat de leur vaillance, mais leur trépas est une victoire qui couronne l'œuvre pour laquelle ils se sont intérieurement battus. Leurs noms sont auréolés d'une bravoure inspiratrice. Puissions-nous toujours, nous qui sommes leurs descendants, nous montrer dignes de ces valeureux ancêtres!

M. De Verneuil

Monsieur le Président.

J'espère que un Français plus qualifié que moi serait appelé à prendre la parole au nom du gouvernement de la République, en cette journée où le geste fameux de Dollard des Ormeaux et de ses seize compagnons d'armes et de victoire trouve enfin, dans ce beau monument, la consécration qu'il méritait, et où s'expriment d'une si éclatante façon votre piété filiale et votre foi patriotique, qui redouble encore, si cela est possible, l'algèbre de votre fièvre traditionnelle de Saint-Jean-Baptiste.

Mais certaines circonstances n'ont pas permis à notre attaché militaire à Washington, M. le général Collardet, primitivement désigné pour parler au nom de la France, de se trouver parmi nous; regrettons-le, car s'était véritablement à un soldat qu'il appartenait de dire le combat du Long-Sault et la somme d'incomparable héroïsme qui s'y est exprimée. Répondant au désir que le comité des fêtes a bien voulu m'exprimer, alors j'ai accepté la tâche qui m'échoit à présent, tâche d'autant plus lourde et plus périlleuse que ce que nous célébrons avant tout, cet après-midi, en Dollard et ses compagnons, c'est un acte d'honneur, à la française.

Ah! quand on y pense et qu'on s'attarde à le méditer, comme il touche l'âme, comme il l'émeut, et comme cet exploit de Français du 17^{ème} siècle fait vibrer intensément nos cœurs de Français du 20^{ème} qui passons sur la terre canadienne. Certes ce fut en soi un petit fait que le combat du Long-Sault, du 22 mai 1660, au regard de tant de tragédies dont le monde a été le théâtre depuis l'antiquité la plus reculée, ce ne fut sans doute qu'un simple épisode de la conquête de l'Amérique du Nord par la race française. Mais, Messieurs, comme sa signification morale est profonde, et quelles conséquences admirables il a eues!

Repassons, en notre esprit les rapides péripéties du combat et du sacrifice que symbolise ce bronze, et reportons-nous par la pensée vers ces jours incertains où la colonie de Ville-Marie s'essayait à vivre. En ces jours de printemps où le drame se passe, on sait que l'Iroquois prépare la destruction de la colonie. On sait que plusieurs centaines de sauvages sont en train de se rassembler et que prochainement ils vont apparaître pour sommer leurs desseins exterminatoires. S'ils viennent, s'ils arrivent jusqu'à l'humble bourg, c'en est fait de lui, de ses habitants et de tout le travail accompli jusque-là.

Alors, comme le dit un des historiens de l'exploit de Dollard, alors, "dans cette extrémité si alarmante, un homme de cœur s'il en fut jamais, Dollard des Ormeaux, ce jeune commandant de la garnison, conquiert au mois d'avril 1660, le généreux dessein d'aller, avec un

petit nombre de colons, à la rencontre de cette armée, de se battre jusqu'au dernier souffle, sans accepter de quartier, et en vendant ainsi leur vie le plus cher qu'ils pourraient, d'inspirer de l'épouvante aux Iroquois par une résolution si audacieuse et une mort si héroïque. "Seize jeunes colons de vingt à trente ans, presque tous artisans ou manoeuvres, répondent à cet appel. Ils sont dix-sept, et c'est par une touchante pensée de M. le Commandant de Ruffi de Pontevès dont je suis heureux de saluer la présence parmi nous qu'ici, face à ce monument qui commémore le geste de ces dix-sept Français, se tient une garde d'honneur de dix-sept marins de France.

Et donc ils sont dix-sept, et des Hurons se joignent à eux; et, nouveaux Léonidas aux Thermopyles canadiennes, ils marchent vers ces repaires où l'ennemi tramait la perte de la colonie, pour le provoquer à ce combat inégal où, après des incidents pathétiques, ils trouvent finalement la mort, mais où, par le grand carnage qu'ils font des Iroquois et par la frayeur sacrée que leur vaillance inspire à ces sauvages, ils assurent l'existence de Ville-Marie. C'est là, c'est dans cette immolation absolue que réside la haute signification morale du geste que vous célébrez, Dollard et ses compagnons, fervents chrétiens et colonisateurs hardis, devant le danger imminent n'hésitent pas à sacrifier leurs vies et leurs jeunesse ardentes pour sauver la jeune patrie canadienne et lui conserver la vie. Ah! messieurs, action contenue dans un simple acte sublime — et cette épithète n'est pas un vain mot, si l'on se souvient qu'à cette époque Corneille vient d'écrire et le Cid, et Horace et Polytechnique — action qui s'apparente aux plus célèbres que l'histoire propose à notre admiration, aux actions d'un Régulus, d'un Scævola, d'un Bayard, d'un duc de Guéclin, d'une Jeanne d'Arc, d'un chevalier d'Assas et d'un jeune Bara, et qui relie Dollard et ses compagnons aux héros les plus purs du sacrifice total.

Et le sang généreux qui fut ainsi répandu aux bords du Saint-Laurent a fait élever les splendides moissons que vous savez, Sans doute si Ville-Marie avait succombé, Québec et son rocher fussent demeurés inviolés; mais cependant quelle perte, quel retard dans l'œuvre entreprise, et peut-être quel passager découragement dans l'âme de vos ancêtres! Cette cruelle et périlleuse épreuve leur fut épargnée, et Ville-Marie, ainsi sauvée, s'est développée, elle a grandi, et la cité de Maisonneuve est devenue Montréal, métropole industrielle et enviable du Dominion. Et aussi, Ville-Marie sauvée, ce fut l'avance vers l'ouest assurée, ce fut cette pénétration lente, mais sûre, tenace, dangereuse, par où les vôtres, — les nôtres, — ouvrent peu à peu, au péril de leurs vies, des voies nouvelles à la civilisation et lui assure ce domaine magnifique où, entre deux océans, s'exerce aujourd'hui la vitalité de votre peuple.

Voilà, messieurs, ce qui me semble être la signification profonde et la conséquence du combat du Long-Sault et de la valeur de ses dix-sept compagnons dont nous honorons la mémoire. Et puis aussi, messieurs, reconnaissons et admirons le retentissement que leur geste a eu en vos âmes. Tout au long de la dure histoire de ces pionniers, faite de privations, de souffrances, de douleurs et souvent de martyres, consciemment ou inconsciemment l'exemple de Dollard et de ses compagnons, leur abnégation, leur renoncement, leur sacrifice à un idéal supérieur, ont inspiré vos âmes. Et vous-mêmes, hier, quand l'Europe fut jetée dans la guerre par une volonté d'agression et d'hégémonie, quand vous vîtes la France en danger et tout ce qu'elle représente de douleur et de grâce, tout ce qu'en vous son nom évoque de souvenirs chers et d'écho prolongés, alors votre sang généreux n'hésita pas. Dédaignant les conseils de l'égoïsme, c'est par dizaine de milliers que vos fils s'inspirent de l'exemple de Dollard et qu'ils partirent vaillamment à la bataille et à la mort, avec leurs frères des autres provinces du Dominion, sous les glorieuses bannières britanniques. Sans doute ils sont nombreux ceux qui sont revenus et qui conservent la fierté légitime de ce qu'ils ont fait simplement et bravement; mais ce que dois et advenne que pourra! Vous pouvez les voir pressés autour de ce monument, et au premier rang entre tous, ces vaillants du 65^{ème} régiment, du 22^{ème} bataillon qui représentent la brave armée canadienne et ces vétérans français du Canada qui répondirent d'un si bel élan à l'appel de la patrie en danger et auxquels vous me permettez d'associer leurs frères d'armes de la marine française. Mais nombreux aussi sont ceux qui tombèrent au champ d'honneur. Méditons leur sacrifice et comprenons-le. Pas plus que celui de Dollard ne fut vain, ce n'est pas en vain plus qu'eux se sacrifièrent. Et aujourd'hui, en cette fête de l'héroïsme, rendons un nouvel et fervent hommage à leur souvenir sacré et unissons dans un même amour et dans une même gratitude les braves de ce temps aux braves du passé.

Le maire de Montréal

Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs.

"Je dois tout d'abord rendre un hommage bien mérité à l'initiative et au patriotisme des membres du Comité du Monument Dollard des Ormeaux, qui ont voulu commémorer de magnifiques faits de la glorieuse histoire de la conquête du Long-Sault; leur dévouement et leur persévérance ont eu pour résultat de difficultés que présente l'exécution de tout semblable projet et des innombrables retards apportés par la guerre à la réalisation d'un rêve que l'historien Faillon caressait déjà, en 1865, et que nous avons tous fait aussi.

"Je ne ferai pas le récit du merveilleux épisode que chacun connaît et dont la presse et le livre ont, ces derniers temps, rappelé tous les détails. Je veux dire, simplement, combien justifiable est l'enthousiasme que nous éprouvons au souvenir de l'abnégation et de la vaillance de Dollard et des seize jeunes colons de Ville-Marie qui se consacrèrent, dans son généreux dessein; je veux aussi parler du devoir qui nous incombait de donner un témoignage tangible de notre admiration envers cette poignée d'hommes qui, par leur héroïque conduite, ont donné à nos Iroquois une si haute idée de la valeur française que ceux-ci jugèrent qu'il était plus prudent pour eux de retourner dans leurs bourgades.

"Certes, le nom de Dollard est, depuis 260 ans, sur toutes les lèvres et dans tous les cœurs; les mères racontent à leurs enfants émerveillés la bataille célèbre dont notre histoire, si fertile pourtant, en hauts faits et en nobles sacrifices, ne renferme pas d'exemple; on a, dans toutes les sphères, voulu perpétuer la mémoire de ce sauveur du Canada, en donnant son nom à une rue ou à un édifice. C'était trop peu; notre ville se devait à elle-même d'ériger un monument durable à ce héros et à ses preux compagnons d'armes, qui donnèrent librement leur vie pour Dieu et la colonie naissante.

"L'œuvre d'art que nous admirons aujourd'hui sera, pour notre génération et pour ceux qui viendront après nous un memento pieux et constant de l'exploit, digne d'un Léonidas, dont le bronze reproduit quelques traits. Puissent les mânes des vaillants guerriers, dont près de trois siècles ont consacré la gloire, agréer ce tribut, tardif sans doute, mais combien sincère, de notre gratitude!

"Il convenait que ce monument fût le don de la ville même d'où Dollard partit pour son immortelle expédition; qu'on confiât le soin de la sculpture à l'un des descendants des valeureux fondateurs de la Nouvelle-France, et qu'il fût érigé dans ce parc splendide, dont le nom rappelle celui qui fit tant pour la défense de nos droits et de nos libertés.

"C'est une heureuse idée que d'avoir fait coïncider cette fête du souvenir avec celle du patron du Canada français, toujours marquée de démonstrations patriotiques et de réjouissances nationales. L'on voudrait aussi que la célébration de cet jour constituât un précédent qui fût suivi chaque année, et il n'y a aucun doute que ce vœu ne se réalise.

"Au nom des autorités municipales et des citoyens de Montréal, je suis heureux d'accepter du comité qui en a assuré l'érection, la propriété du superbe monument qui rappelle, peut-être, la plus belle page de l'histoire de notre pays."

M. Victor Morin

Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs.

Un des plus grands actes de foi qui aient étonné l'égoïsme humain se déroula dans une petite bourgade française perdue au fond d'un pays sauvage, il y a deux siècles et demi: dix-sept adolescents à qui la vie semblait sourire des plus belles promesses, jurèrent sur l'autel d'aller barrer la route à une armée menaçante de huit cents barbares, et de mourir jusqu'au dernier pour assurer le salut de la colonie.

Les gens pondérés qualifiaient l'entreprise de "téméraire équipée", mais la postérité, qui doit son existence au dévouement sublime de Dollard des Ormeaux et de ses compagnons, admire et bénit la grandeur d'âme de ces sauveurs de la patrie. Le monument qu'elle élève aujourd'hui, et dont l'altière envolée honore à la fois ceux qui l'ont conçu et les héros à qui il rend hommage, non seulement chantera la gloire des fondateurs de la Nouvelle-France, mais il sera pour les générations futures un enseignement constant de valeur et de patriotisme.

L'exploit du Long-Sault rappelle en effet toute une époque d'héroïsme et d'abnégation; c'est en résumé l'histoire du Canada-français que ce bronze redira à nos descendants.

Tandis que les soldats du roi de France couraient au combat sans s'arrêter à compter le nombre des ennemis, d'autres soldats, envoyés aussi par "la fille aînée de l'Église", avec un crucifix pour épée et un cœur d'apôtre pour cuirasse, bravaient les supplices du pot de torture et pénétraient jusqu'au sein des peuplades barbares pour évangéliser les âmes. Comme Dollard et ses compagnons, les Brébeuf, les Lallemant, les Jogues sont allés vers la mort sans faiblir; les martyrs et les soldats de la Nouvelle-France ont également bien mérité de Dieu et de la patrie.

Et si nous continuons à feuilleter les annales canadiennes, nous assistons à un défilé ininterrompu de luttes et de dévouements héroïques, au milieu desquels se dressent les grandes figures d'un Iroquois et de ses frères conquérant un empire qui s'étendait de la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique; celles d'un Montcalm et d'un Lévis soutenant pendant cinq ans, malgré l'isolement et la détresse, la lutte suprême de la colonie agonisante; celle d'un Sahaberry renouvelant, avec trois cents volontaires canadiens, l'exploit de Léonidas aux Thermopyles; celles des sublimes illuminés de 1837 s'armant de fourches et de bâtons pour conquérir à l'assaut des canons les libertés que le sacrifice de leurs vies nous a valu; celles enfin de nos gars de Vimy et de Courcellette faisant taire leurs opinions politiques pour voler à l'appel agonissant de la France toujours chère, et qui meurent sans demander quartier, leur bataillon s'étant renouvelé dix fois et l'ennemi ne leur ayant jamais fait un seul prisonnier!

Mais à côté de ces grandes figures nimbées au panthéon de notre histoire, je songe aux héros inconnus dont aucune pierre ou même aucun récit des ancêtres ne nous ont conservé les noms. Ils dorment dans des tombes obscures, entre les bras d'une terre qu'ils ont aimée jusqu'à sacrifier, et qu'un hymne de reconnaissance monte jamais vers eux. Lorsque, dans une solitude ignorée, nous foulons distraitemment un sol fécondé par leur sang, les âcres parfums des fleurs sauvages qui nous entrent dans le nez, peut-être les effluves de leurs âmes altières qui montent comme une prière éplorée vers le ciel.

Aussi je dépense, au nom de la société nationale des Canadiens-français, l'hommage d'une race à la gloire de Dollard des Ormeaux et de ses compagnons immortels, et je le leur rend, dans un même élan de gratitude, la pensée des dévouements obscurs dont aucun monument ne rappelle le sacrifice.

Que ce bronze d'immortalité symbolise dans toute son ampleur la grandeur d'âme française du pays canadien!

Magasin
ouvert
9 a.m.

Dupuis Frères

Magasin
fermé
6 p.m.

NOS GRANDES VENTES A RABAIS

se continuent et obtiennent un succès sans précédent. Profitez de nos occasions du samedi pour acheter vos nécessités pour les vacances.

COMPLETS LAVABLES

COMPLETS lavables pour garçonnets de 3 à 8 ans. Modèle Oliver Twist ou Buster. En duck uni ou rayé. En galatée rayé. En guingun uni ou rayé. Prix variant de... **1.00 à 3.50**

COMPLETS pour hommes et jeunes gens. Modèle ajusté ou ordinaire. En tweed mélangé gris ou brun. Valeur de 30.00 pour... **23.95**

En tweed brun. En serge bleu-marine. En tweed rayé gris ou brun. Valeur de 40.00 pour... **33.50**

En tweed mélangé brun ou gris. En tweed rayé brun. En tweed uni brun ou gris. Valeur de 50.00 pour... **44.50**

PANTALONS pour hommes. Bord relevé, 6 poches. En duck kaki. En duck blanc... **2.50**

En duck kaki, qualité supérieure... **3.50**



Au rez-de-chaussée.

PRÉLARTS

PRELART de 2 verges de largeur, envers sur canevas, choix de dessins. Spécial, la verge carrée... **.89**

CARPETTES

CARPETTES en paille japonaise, dessins réversibles, qualité durable. Dimensions: 2,3 x 4,8... **.69**

3 x 6... **.99**

6 x 8... **.3.90**

9 x 9... **.5.25**

9 x 10... **.6.00**

9 x 11... **.7.25**

MADRAS crème pour rideaux, belle qualité, 45 pouces de largeur, jolis dessins. Rég. 1.60 la verge pour... **1.25**

Au troisième.

COTON blanc de fabrication canadienne, 36 pouces, fini toile. Rég. .39 la verge pour... **.25**

CIGARES Achetez-les à la boîte, vous économiserez. Le Printemps, le roi des cigares. Deux ou fort; boîte de 50. Rég. 4.50. Samedi, la boîte... **3.71**

Au rez-de-chaussée.

FAUX-COLS FAUX-COLS

FAUX-COLS en toile empesée, marque Arrow ou Tooke, pour hommes. Différentes formes, assortiment complet de hauteurs; encolures: 12 à 18. Rég. 4.00 la douzaine. Spécial, la douzaine... **1.09**

Au rez-de-chaussée.

SOULIERS LACÉS ET ESCARPINS POUR DAMES

Cuir verni et chevreau glacé de la meilleure qualité, talon Louis ou militaire, chaussures bien finies et d'un ajustement parfait. Pointures 2 1/2 à 7. Spécial, la paire... **4.98**

SOULIERS lacés et ESCARPINS en canevas blanc pour dames. Tous les styles de talon, nouvelles formes. Prix modérés, variant de **2.69 à 6.98**

Au premier.

Rayon des Cameras

Les pellicules photographiques "Anso" et Speedex enregistrent tous les détails. Au premier.

GANTS

GANTS en soie pour dames. Couleurs: gris, blanc, noir et blanc, tous avec le bout des doigts double. Pointures: 6 à 8. Rég. 1.50 et 2.00 la paire. Spécial... **1.29**

Au rez-de-chaussée.

GANTS

GANTS longs en fine soie pour dames. Bout des doigts double, 16 boutons, en noir seulement. Pointures 6 à 7 1/2. Spécial... **3.00**

Au rez-de-chaussée.

PNEUS D'AUTOMOBILE

PNEUS antidérapants garantis pour 4,000 milles. Dimension: 30 x 3 1/2 pouces. **18.95**

Valeur de 26.60 pour... **2.93**

CHAMBRE A AIR, valeur de 3.70 pour... **2.93**

Au deuxième.

VOICI les VACANCES

N'oubliez pas de venir faire couper les cheveux de vos enfants par nos experts. Les cheveux longs incommodes les tout petits pendant les chaleurs de l'été. N'hésitez pas. Au premier.

COTON jaune à draps, largeur: 8-4. Qualité pesante. Rég. .89 la verge pour... **.69**

Au rez-de-chaussée.

CHOCOLATS Boîtes de chocolats des meilleurs fabricants: Moir, Neilson, Patterson, Willard. Centres assortis: crème, noix, etc. Rég. .80 et .90 la boîte. Spécial, samedi... **.67**

Au rez-de-chaussée.

BOTTINES

248 paires de BOTTINES en veau noir ou brun pour hommes. Forme fuyante, empeigne longue, à trépointe Goodyear. Pointures 5 1/2 à 10. Valeur de 12.00 la paire. Spécial... **8.95**

POUR GARÇONNETS

263 paires de BOTTINES en chevreau glacé noir ou brun pour garçonnets. Bout rond, fausse semelle solide et confortable. Pointures: 8 à 10 **2.48**

11 à 13 **3.48**

14 à 15 **3.98**

TRES SPECIAL

25 paires de BOTTINES et de SOULIERS en canevas blanc. Pointure 7 seulement. Valeurs jusqu'à 4.00 la paire Samedi... **1.95**

di... **1.95**

Au rez-de-chaussée.

GANTS

GANTS en soie pour dames. Couleurs: gris, blanc, noir et blanc, tous avec le bout des doigts double. Pointures: 6 à 8. Rég. 1.50 et 2.00 la paire. Spécial... **1.29**

Au rez-de-chaussée.

GANTS